

Séance de la soirée du 5 juillet 2016

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M Pierre Magnan, président**  
                                  **Mme Marie-Hélène Gauthier, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR  
LE PROJET DE STABILISATION DE BERGE  
ET RÉPARATION DE STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT  
EN BORDURE DU FLEUVE ST-LAURENT  
PAR LA VILLE DE BOUCHERVILLE**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 5 juillet 2016  
Sous-sol de l'Église Saint-Sébastien  
Boucherville

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 5 JUILLET 2016

DISCOURS D'OUVERTURE ..... 1

**PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES**

Mme Yvon Garneau..... 4

M. Guy Bourassa ..... 17

Mme Suzanne Binet-Audet..... 33

Mme Denise Filion..... 41

M. John Moseley ..... 75

**PRÉSENTATION VERBALE**

Mme Chantal Leduc..... 88

DISCOURS DE FERMETURE ..... 97

---

## DISCOURS D'OUVERTURE

### LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent par la Ville de Boucherville*.

10 Je me présente, mon nom est Pierre Magnan et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

15 Pour ce faire, je suis secondé par la commissaire Marie-Hélène Gauthier, de madame Catherine Plasse et de monsieur Yvon Deshaies, qui sont analystes, de madame Renée Poliquin, qui est ici à l'arrière, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission, ainsi que de monsieur Luc Nolet, qui est conseiller en communications.

20 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec, qui est composée de monsieur Michel Moisan, responsable de l'organisation technique et de la logistique... ah oui, pardon, Daniel Moisan, excusez-moi, responsable de l'organisation technique et de la logistique et de Michel Guimond, monsieur Michel Guimond, responsable de la sonorisation.

25 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Francine Langevin, qui est sténographe officielle.

30 La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et via Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, mais également dans le site Web du BAPE.

Nous avons tenu, les 7 et 8 juin dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour but d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

35 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

La séance de ce soir va se dérouler de la façon suivante :

40

Nous demandons d'abord aux personnes qui ont fait connaître avant le 21 juillet dernier leur intention de faire une présentation verbale, et dont la présentation est prévue pour ce soir, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence et afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

45

Le temps alloué à chaque présentation sera de 15 minutes et, au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser leur point de vue.

50

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription au registre et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

55

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

60

Ce soir, il y a cinq présentations qui sont prévues à l'horaire de la soirée, présentations qui avaient été annoncées avant le 21 juin dernier.

65

Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et aussi dans un document qui est disponible ici à l'accueil.

70

Ces règles de participation portent notamment sur le respect des droits d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Aussi, certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Et je me réserverai le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu lors de la première audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

80 Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres personnes. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions qui sont exprimées, mais bien de corriger des informations qui pourraient être erronées. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

85 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire, encore une fois, au registre à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées, à la fin de la séance, à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels, c'est ça qui est la chose importante. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

90 La commission d'enquête pourrait, au besoin, demander au promoteur de venir répondre à ses questions après la présentation de vos mémoires.

95 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées par Internet à la bibliothèque de Montarville-Boucher-De la Bruère et aux autres centres de consultation dont les adresses sont disponibles à l'arrière de la salle.

100 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

105 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 29 septembre prochain. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

110 Parallèlement à cette partie publique qui est effectuée par le BAPE, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est donc à la lumière de ces deux rapports, donc celui du BAPE et celui du ministère MDDELCC, que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres et la décision d'autoriser ou non le projet, et selon quelles conditions, appartient ultimement au Conseil des ministres.

115 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront être consultés par Internet aux centres de consultation de la région. Tel que je vous le mentionnais plus tôt, l'adresse de ces centres est disponible à l'arrière de la salle.

120

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête sera rendue publique et accessible à tous via les différentes voies que je viens de vous présenter.

125

Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

130

Donc, dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir ce questionnaire qui est disponible à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétaire avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est importante pour nous. Je vous remercie à l'avance du temps que vous allez prendre pour répondre au questionnaire.

135

Alors, j'inviterais maintenant les personnes qui ont déposé des mémoires dans l'ordre. J'inviterai, pardon, les personnes qui ont déposé des mémoires dans l'ordre de réception de ces mémoires et alors, j'invite donc le premier participant, monsieur Yvon Garneau, à venir faire sa présentation.

140

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
M. YVON GARNEAU**

**LE PRÉSIDENT :**

145

Monsieur Garneau, bonsoir.

**(LECTURE DU MÉMOIRE PAR M. YVON GARNEAU)**

150

**M. YVON GARNEAU : (Photo 2 du mémoire – vue d'un égout fluvial)**

155

On peut voir sur la photo, ici présentement, qu'on a un égout fluvial qui arrive en plein centre du mur de protection et on peut remarquer aussi que, juste au-dessus de l'égout fluvial, vous avez des gros blocs de béton qui ont dû être ajoutés parce que la base du mur s'est effondrée.

**(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 3)**

160 **M. YVON GARNEAU : (Page 4 du mémoire – après « Destruction du mur »)**

C'est pourquoi qu'on voit que la Ville a dû installer des gros blocs de béton puisque la piste cyclable s'effondrait.

165 D'ailleurs, on peut constater sur l'autre photo, justement, l'impact. On voit que les blocs de tout à l'heure se sont tous déplacés et ne sont plus en ordre comme ils étaient avant.

**(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 4 – après « gel et dégel »)**

170 **M. YVON GARNEAU : (Page 5 du mémoire)**

En réalité, ce qui se passe, c'est que même si la Ville – on peut voir ici qu'il y a des trous le long de la piste cyclable.

175 **(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 5)**

**M. YVON GARNEAU : (Page 5 du mémoire – après « gel/dégel »)**

180 Ça, c'est des trous que j'ai pris des photos sur exactement à côté de la marina de Mézy où on voit que l'eau coule dans ces trous-là puis qu'elle allait directement sous le mur.

En plus de ça, il faut pas oublier qu'étant donné que la structure baisse, l'effondrement, la piste cyclable aussi se trouve à pencher un peu de l'autre côté, qui provoque aussi, malgré le fait qu'il y a un mur de neige, l'eau, elle retourne vers le fleuve.

185

**(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 5)**

**M. YVON GARNEAU : (Page 6 du mémoire – après « marina De Mézy »)**

190 Il y a un égout fluvial là qui a commencé, il est moins brisé que les autres parce que l'égout fluvial, je sais pas pour quelle raison, a été placé plus bas, il n'est pas au centre, il est un petit peu plus bas, ce qui a moins été dommageable pour cette section-là. Et c'est le même problème puisque l'eau qui provient de la piste cyclable, tout à l'heure, j'ai montré des gros trous, là, c'est cette eau-là qui a provoqué ces trous-là et qui fait que tout ce secteur-là est en train de craquer et de briser.

195

**(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 6)**

**M. YVON GARNEAU :**

200

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

205

Merci beaucoup, monsieur Garneau. On vous remercie d'avoir déposé ce mémoire-là et d'être venu le présenter. Moi, j'ai déjà deux questions que vous avez répondues en présentant votre mémoire, parce que parfois, bon, on ajoute des petits détails et puis...

**M. YVON GARNEAU :**

210

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

215

... j'avais des petites questions, là, de détails. Une qui me reste, je veux juste confirmer avec vous, quand vous dites que l'eau, par le gel et le dégel, déplace les blocs, là, c'est vraiment l'égout pluvial qui envoie son eau dans le mur d'encrochement, puis c'est là que se passent, là, les mouvements en raison du gel et du dégel.

220

Donc, ça veut dire que cette eau-là ne se draine pas, elle va rester là. C'est surtout que ça se passe au printemps, en fait, j'imagine?

**M. YVON GARNEAU :**

225

Bien, ça va se passer en hiver parce que l'hiver, le gel et dégel, on sait qu'on a des périodes douces, des temps doux, d'ailleurs, on le voit avec les nids-de-poule un peu dans les rues.

**LE PRÉSIDENT :**

230

Oui.



235 **M. YVON GARNEAU :**

240 On a des périodes. Mais effectivement, dans certains secteurs du mur, l'égout fluvial est pas à la même hauteur tout partout. Dans le secteur où on a mis des gros blocs, l'égout fluvial, il est très bien vu, il est en plein centre et il coule sur les blocs et là, l'eau pénètre carrément dans les blocs de béton qui avaient été installés qui, autrefois, étaient stables, mais suite au gel et dégel, là, ça l'a complètement éclaté et là, toute la base du mur a tombé et là, le cheminement a continué après, le haut de la pente a commencé à descendre et c'est là que ça s'est provoqué.

245 C'est sûr qu'avec le calcium, les ci, les ça, ça a amplifié encore plus, là, puis plus l'eau qui vient de la piste cyclable, là, parce que l'hiver, ils enlèvent la neige au centre, mais sur le côté, il y a un gros bourrelet de neige, il reste comme une petite falaise, si on pourrait dire, et c'est facile de couler de l'autre côté.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites qu'ils déneigent l'hiver, est-ce que c'est sur la piste cyclable qu'ils vont ouvrir un sentier?

255 **M. YVON GARNEAU :**

Oui.

260 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, O.K.

**M. YVON GARNEAU :**

265 Ils enlèvent toute la neige pour que les gens puissent circuler, mais lorsque la neige fond d'un coup, ça tourne au centre puis après ça, à un moment donné, la pente, si la section est un peu plus penchée ou si le mur s'est effondré, l'eau coule le long et descend aussi le long, sur les blocs dans ce secteur-là, et encore une fois, le gel/dégel entre en action et provoque le même mouvement.

270 C'est pour ça que je montrais les trous à côté de la marina De Mézy, sur le haut, toute cette section-là est toute pleine de trous.

**LE PRÉSIDENT :**

275

Oui.

**M. YVON GARNEAU :**

280

Comme ça, des gros trous comme ça, l'eau coule.

**LE PRÉSIDENT :**

285

Ça, c'est les photographies que vous avez, une des photographies que vous avez montrées, là, c'est ça?

**M. YVON GARNEAU :**

290

Oui, c'est ça. D'ailleurs, lorsque j'ai pris ces photos-là, il y avait un monsieur de la marina qui est venu avec moi pour constater la même chose. J'ai dit s'ils veulent avoir une certitude, ou un autre que j'ai pas rien pris qu'une photo d'un trou quelque part, là.

**LE PRÉSIDENT :**

295

Non, non, non. Et on vous croit parce que, de toute façon, nous, on est à notre deuxième visite du site, troisième visite demain matin.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

300

Non, non, même troisième.

**LE PRÉSIDENT :**

305

Trois, donc, c'est vrai. Non, on vous croit parce qu'on est à même de constater, là, l'état des lieux.

**M. YVON GARNEAU :**

310

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

315 Et donc, je comprends que vous, depuis que vous êtes résident, vous avez vu évoluer ces choses-là, dans le fond?

**M. YVON GARNEAU :**

320 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

325 Parce que le mur a été, comme vous le mentionniez, la première...

**M. YVON GARNEAU :**

'85.

330 **LE PRÉSIDENT :**

'85, et vous étiez là à cette époque-là donc.

**M. YVON GARNEAU :**

335 J'ai acheté la maison à madame Desmarteaux en '88 puis la maison de madame Desmarteaux, c'est la grand-mère de mon épouse, puis ma belle-mère reste juste à côté, elle, depuis je sais pas quel... depuis au moins 60 ans qu'elle reste là.

340 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous avez vu le mur, là, frais construit et vous l'avez vu se dégrader à travers le temps.

345 **M. YVON GARNEAU :**

Oui. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

350 Donc, c'est pas une période de temps si longue que ça quand on pense à ça, là, donc.

**M. YVON GARNEAU :**

355 Non, c'est pas long.

**LE PRÉSIDENT :**

360 C'est bon.

Madame Gauthier, est-ce que vous auriez d'autres questions pour monsieur Garneau?

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

365 Oui, mais d'abord, je vais juste résumer avec vous pour que je comprenne bien l'eau de ruissellement dans ce secteur-là. Alors, on retrouve à deux endroits des puisards où est-ce qu'il y a...

**M. YVON GARNEAU :**

370 Bien, il y en a – excusez – il y en a tout le long de Marie-Victorin.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

375 Oui mais dans le secteur...

**M. YVON GARNEAU :**

380 Mais il faut comprendre qu'il y a des secteurs que c'est en glaise, peut-être que ça gèle puis l'eau reste sur le dessus puis elle se rend jusqu'en bas, mais dans le secteur où moi, je demeure, c'est des blocs de béton qui avaient été placés, comme des morceaux de trottoir, là, si on peut dire, qui avaient été cassés dans le temps, et là, l'eau, facilement, rentre à travers ces morceaux.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

385 Donc, l'eau de la rue, elle est éliminée par ces deux endroits-là.

**M. YVON GARNEAU :**

390 Ces endroits-là.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

395 Tandis que l'eau de ruissellement de la piste cyclable, c'est par les trous dont vous nous avez parlé.

**M. YVON GARNEAU :**

400 Bien, elle, elle déborde par-dessus, puis là, elle coule. Ils auraient dû, peut-être, faire un genre de petit calvette ou une petite section qui puisse guider l'eau vers le fleuve tout en mettant, je sais pas, moi, comme ils font pour les grosses autoroutes, là, des genres de petits morceaux avec des roches collées puis que l'eau peut pas pénétrer à l'intérieur, puis que là, elle aurait ruisselé jusqu'au bord du fleuve.

405 Mais là, c'est pas ce qui se passe, l'eau passe par-dessus, l'eau coule, l'eau descend et elle va dans l'enrochement, et là, le circuit recommence, gel/dégel, passe. Au printemps, bien, il y a moins, comme tout à l'heure, c'est pas nécessairement au printemps que ça arrive parce qu'au printemps, le gel, il est moins fort, parce que l'hiver, je sais pas si... en tout cas, la glace, c'est très fort, hein?

410

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

415 **M. YVON GARNEAU :**

Il y a des gens, on met des barils, des fois, pour retenir nos quais dans l'eau puis on les retrouve pas au printemps parce que la glace l'a emporté.

420 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

J'ai d'autres questions. Alors, concernant la photo 1 que vous nous avez présentée, on se demandait, parce que vous parlez de deux parties, qu'il y a une partie de terrain en glaise, l'autre par un mur composé en blocs. Donc, est-ce que vous pouvez nous détailler un petit peu la partie de glaise? Est-ce qu'elle est plus bas, est-ce qu'elle est plus haut?

425

**M. YVON GARNEAU :**

Bien, la partie de glaise, elle se rend à peu près jusqu'à, je dirais, Charles-Guimont.

430 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K.

435 **M. YVON GARNEAU :**

Le boulevard Charles-Guimont, qui, normalement, c'est plus glaiseux. Après ça, il y a une section qui part de Charles-Guimont à aller jusqu'à l'autre bord de la station de pompage De Mézy, qui, là, cette section-là a été faite avec des blocs de béton.

440 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K.

445 **M. YVON GARNEAU :**

Des morceaux, des blocs de béton, ça ressemble plus à des morceaux d'anciens trottoirs qui ont été mis un par couches successives un par-dessus l'autre. Moi, j'ai pensé que ça avait été placé là lorsqu'ils ont fait peut-être le fameux tuyau de gaz, là, qu'ils ont dit que c'était peut-être pas assez solide dans cette section-là, qu'ils ont rajouté ce morceau-là pour que ça soit contigu, là. Fait que c'est entre ces zones-là.

C'est cette zone-là, moi, dans laquelle... et d'ailleurs, lorsqu'ils montrent des gros blocs de béton, c'est dans ces sections-là qu'il y a des blocs de béton, il y en a pas ailleurs.

455 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Il y en a pas ailleurs, effectivement.

460 **M. YVON GARNEAU :**

Il y a l'autre section qui part de la station de pompage De Mézy, qui s'en va vers la rue Birtz, mais là, cette section-là est en glaise et on voit d'ailleurs que cette section-là, l'eau, elle, elle a grugé la glaise, mais ça, c'est la vague, c'est pas le gel/dégel qui a provoqué ça.

465 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K., c'est pas l'eau de ruissellement, c'est vraiment le fleuve.

**M. YVON GARNEAU :**

470

Le fleuve qui est venu arracher une section. Mais encore là, c'est ce que je pense.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

475

C'est correct.

**M. YVON GARNEAU :**

480

C'est ce que je pense, là.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

C'est correct.

485

**M. YVON GARNEAU :**

490

Je suis pas un expert, mais ça ressemble plus à de la vague. Je dis ça parce que je suis propriétaire aussi d'une autre section de terrain en face de Charles-Guimont qui, avant, cette section-là était un cap, une pointe de terre. La Ville, le monsieur à côté de Charles-Guimont, qui était propriétaire, il avait un énorme orme, je crois, là, ils l'ont abattu parce qu'il était dangereux, mais en coupant ça, les racines qui protégeaient le sol ont arrêté de faire leur job, là, si on peut dire.

495

Fait que la Ville est venu placer des énormes blocs de béton juste à côté de mon terrain et il est arrivé ce qui devait arriver, un gros vent qui a frappé les blocs de béton et qui a fait comme un tourbillon et qui a tout rasé le devant de mon terrain. Il a tout arraché le cap de terre qui était là, je suis même allé à la ville, dans ce temps-là, pour dire à la Ville « Bien, vous êtes responsables ».

500

Le maire Aubertin a pas nié le fait, mais il a dit qu'il pouvait rien faire pour moi. Je suis allé à l'Environnement, l'Environnement a dit « T'es propriétaire de ton terrain, t'as le droit de faire ce que tu veux. » Parce que la Ville, elle a envoyé des paquets de papiers pour dire que j'avais pas le droit de rien faire, mais je suis allé à l'Environnement à Longueuil, il y a le monsieur de Longueuil qui est venu puis il a dit « Toi, ton terrain, il est là, tu peux faire ce que tu veux. »

505

Fait que j'ai acheté trois gabillons, j'ai creusé un trou dans le sol, que j'ai rempli avec des roches qu'un monsieur m'avait données, de Boucherville, et là, la Ville est venue avec la police, avec toute l'armée qu'ils avaient, là, puis ils sont venus prendre des photos, des milliers de photos,

j'ai jamais vu les photos, là, puis ils m'ont interdit, mais je leur ai dit que moi, j'avais été autorisé par l'Environnement parce que je protégeais, c'était une question de sécurité.

510 Mais par contre, la Ville a jamais voulu que je remette de la terre par-dessus mes gabillons pour stabiliser encore plus la piste cyclable. Puis deux ans après, la piste cyclable est tombée parce que j'avais pas posé la terre que je voulais poser par-dessus mes gabillons. Ça, j'ai mis 500\$ là-dedans puis j'ai fait les travaux, la Ville a jamais intervenu, puis mes gabillons sont là puis la piste cyclable, elle est encore là à cause de ça, là. Mais ça, cette zone-là est en glaise.

515

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K.

520

**M. YVON GARNEAU :**

Mais là, maintenant, j'ai ces trois gabillons-là, les trois sont en ligne pour stopper parce que sinon, le restant de la pointe, parce qu'il reste encore un petit cap, puis là, ils ont installé un débarcadère d'autobus sur cette section-là, bien, il serait aussi parti.

525

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

J'ai une dernière question pour vous, vous avez abordé le transport sur la rue Marie-Victorin, est-ce que vous pouvez élaborer un peu plus?

530

**M. YVON GARNEAU :**

Bien, c'est surtout... bien, d'ailleurs, même les gens du village pourraient en parler, parce que lorsqu'ils font des gros travaux ou lorsque les gros camions passent, le sol vibre. Un autobus passe puis vous sentez l'autobus arriver. Fait que c'est pour ça que moi, je me suis posé la question, si le mur qui retient le boulevard Marie-Victorin, il doit sûrement subir un choc de ce mouvement de sol-là, est-ce que ce mur-là avait été pensé en conséquence puis est-ce que ce mur-là, le mur qu'ils prévoient faire, est-ce qu'il va être assez solide pour compenser?

540

Parce qu'ils mentionnent qu'il y a un tuyau de gaz qui passe là, bien moi, je voudrais pas qu'il y ait un éclat, on connaît ce qui est arrivé avec du pétrole, ce que ça peut causer, fait que du gaz, ça doit être aussi dommageable. Le Lac Mégantic nous en a montré un peu, fait qu'on voudrait pas que ça saute puis que là, on soit pris avec un autre problème qui, peut-être, aurait pu être réparé d'une façon, en faisant peut-être un ajout au mur pour, en tout cas, qu'il soit un petit peu plus solide.

545



550 Parce que là, ce que je vous montrais tout à l'heure, le mur qui est là, ce n'est que des blocs de morceaux de trottoir qui ont été installés là et dans le projet, on parle pas d'enlever ces morceaux-là, on parle de rajouter une section puis remonter. Bien là, je me posais la question, moi, est-ce que ce qui est là présentement, c'est assez solide?

555 Est-ce qu'ils vont prévoir au bord puis tout d'un coup, ça va se mettre à s'écraser par la suite? C'est juste une question de prévention pour s'assurer est-ce qu'il y a quelqu'un qui a regardé l'impact sur ce mur-là présentement. Mais moi, je suis pas ingénieur, je ne suis pas ingénieur puis je ne connais pas non plus les sols, même si j'ai participé à la construction de barrages, c'est pas moi qui les bâtissais, moi, j'étais un informaticien, j'étais pas dans le projet comme tel, mais j'ai entendu beaucoup parler les ingénieurs parce que j'étais à projet de centrale puis ça discutait de ça, puis vases communicants. À un moment donné, on apprend des termes, on comprend des situations, fait que c'est pour ça que je me posais la question, est-ce que ça 560 pourrait avoir un impact, est-ce qu'on devrait tenir compte de ce détail-là qui ferait que ce mur-là est fait en pièces détachées, des petits morceaux, et non pas en gros blocs comme ils veulent mettre, eux autres, d'enrochement? Je le sais pas.

565 Je me posais la question puis c'est pour ça que je disais, s'il y a des transports, parce que lorsqu'il passe, je sais pas si Marie-Victorin, c'est interdit aux gros véhicules comme les vans, là, les gros camions de transport, mais en tout cas, j'en vois pas souvent, mais lorsqu'il en passe un par erreur, là, on le sent tout de suite.

570 Puis même, quand il y avait eu le début du projet, les gens du village avaient mentionné que lorsqu'ils faisaient des travaux au bord de l'eau, des fois, leurs vitres de maison *shakaient*. Fait qu'eux autres aussi, ils ont le même problème, c'est de la glaise partout à Boucherville. Fait que c'est ça que je voulais mentionner dans ça.

575 Ça a peut-être pas un impact si majeur, mais ça a peut-être un impact qu'il faudrait tenir compte.

**LE PRÉSIDENT :**

580 Bien, en fait, on comprend que c'est une préoccupation que vous avez...

**M. YVON GARNEAU :**

Oui.

585 **LE PRÉSIDENT :**

... et on devra en tenir compte.

590 **M. YVON GARNEAU :**

C'est ça que je me posais comme question.

**LE PRÉSIDENT :**

595 Parce que, justement, c'est le forum ici pour faire part de vos préoccupations et ça, c'en est une, là, qui est évidente.

Est-ce que vous avez d'autres questions, madame Gauthier?

600 Donc, peut-être en terminant, vous avez exprimé le fait que vous avez aussi une préoccupation semblable à celle qui est exprimée dans votre mémoire, là, pour l'adresse civique 912 Marie-Victorin. Comme ça, c'est en dehors de la zone d'étude, la commission a pas aucun pouvoir de recommandation à ce niveau-là. Donc, ce que je vous dirais, c'est, là, vous avez bien cerné le problème, je vous encouragerais à contacter la Ville, dans le fond, pour continuer vos efforts de les convaincre.

605 **M. YVON GARNEAU :**

610 Bien moi, j'espérais que la Ville, en entendant parler de ce genre de situation-là, peut-être, sans même vouloir, parce qu'ils interviendront pas, je crois pas qu'ils puissent toucher au bord de l'eau, mais peut-être qu'ils pourraient venir réparer, quand même, la section de façon que ça soit contigu au nouveau mur, si c'est ça qui est l'enrochement.

615 Qu'ils pourraient peut-être dire, O.K., une descente d'eau. Parce que je sais que le monsieur de la marina, là, je me souviens plus de son prénom, excusez, là, a envoyé à l'ingénieur de la ville un dossier qui permettait de créer un genre de déversoir.

620 Fait que lui, il a déjà fait la démarche au niveau de la Ville pour qu'eux autres aussi, ils puissent tenir compte de ce détail-là, parce que, comme je vous dis, pour avancer mes dires, pas pour me protéger, mais pour vous garantir que les images que je vous fournis sont réelles, là, j'avais aussi un collègue pour m'appuyer dans ça.

625 Fait que lui, il a pris une démarche dans le sens qu'il a envoyé déjà une intervention à la Ville. Fait que je crois que la Ville est déjà au courant et j'espère qu'elle va tenir compte de son idée, là. Lui, il est ingénieur, fait qu'il a envoyé des beaux dessins, là. Fait que j'espère que ça va se rendre puis que ça va continuer à avancer puis qu'ils vont corriger la situation.

**LE PRÉSIDENT :**

630 Bien, c'est bien, monsieur Garneau. Donc, on vous remercie beaucoup, encore une fois, d'avoir témoigné de vos préoccupations et, comme je le disais tout à l'heure, c'est justement l'objectif du forum aujourd'hui. Donc, on vous remercie.

**M. YVON GARNEAU :**

635 Moi, je vous remercie de m'avoir écouté. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

640 Bienvenue.

---

**M. GUY BOURASSA**

645 **LE PRÉSIDENT :**

650 Maintenant, j'inviterais monsieur Bourassa à venir nous présenter son mémoire. Bonsoir, monsieur Bourassa.

**M. GUY BOURASSA :**

655 Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

660 Donc, on va vous aider à installer votre présentation.

**M. GUY BOURASSA :**

Bonsoir, messieurs.

665

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

670

**M. GUY BOURASSA :**

Bonsoir. Je vais dire au départ que moi, je suis plutôt préoccupé par la reconnaissance du paysage patrimonial et culturel, donc, ma présentation va se faire beaucoup, là, selon cet ensemble de préoccupations, étant donné que le projet touche une partie des deux parcs qui sont dans le Vieux-Boucherville.

675

Alors, un peu de poésie pour commencer, donc, une petite parenthèse.

680

**(LECTURE DU MÉMOIRE PAR M. GUY BOURASSA)**

**M. GUY BOURASSA : (Page 2 du mémoire – après « d'une autre époque »)**

Donc, pour moi, il y a comme deux projets dans ce projet-là, réparer les structures vieillissantes, qui sont les murs existants, et le deuxième volet, qui est plus important, qui touche vraiment l'aspect patrimonial par rapport au paysage, c'est l'aspect de stabilisation des berges, et là, on intervient beaucoup dans l'espace, là, culturel et dans le paysage, là, comme tel.

685

690

**(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 2)**

**M. GUY BOURASSA (Page 2 du mémoire – après « l'ouvrage existant ») :**

Donc, on parle, à ce moment-là, du mur qui existe dans le parc Joseph-Laramée.

695

**(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 2)**

700

**M. GUY BOURASSA (Page 2 du mémoire – après « on planifie le gris » :**

Donc, pourquoi pas faire avec des plantes ce qu'on pourrait faire la même chose pour stabiliser le sol, au lieu d'utiliser peut-être des techniques d'ingénierie un peu plus lourdes?

705

**(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 2)**

**M. GUY BOURASSA (Page 2 du mémoire – après « l'habitat du poisson » :**

710

Donc, il y a eu des discussions au moment des audiences sur le gain possible avec le retrait du mur.

**(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 2)**

715

**M. GUY BOURASSA (Page 3 du mémoire – après « de la Marina » :**

J'ai mis en annexe, je vous montrerai tantôt, des photos, parce que l'hiver, la marina entrepose ses quais aussi dans cette section-là, qui serait dans la partie qui aurait été restaurée et les quais flottent au niveau de la rive, très très très proche de la rive, et donc, créent un effet abrasif et d'érosion.

720

Donc, même si on restaure puis on met des plantes, bien, durant la période d'entreposage des quais, bien, à ce moment-là, on va sûrement avoir beaucoup d'érosion.

725

**(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 3)**

**M. GUY BOURASSA (Page 3 du mémoire – après « sur cette question » :**

730

Je trouve durant les deux rencontres d'information qu'on a eues, il y a eu beaucoup de questions sur les eaux pluviales puis je suis très heureux, là, que la commission s'est penchée sur cette question étant donné que souvent, je me pose la question, si on fait des travaux si importants pour la réfection du mur, mais qu'on règle pas le problème de ruissellement, est-ce que les nouveaux travaux vont résister aussi au ruissellement?

735

Donc, je trouve qu'on devrait s'attaquer d'abord au ruissellement avant de faire la réfection des murs.

**(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 3)**

740 **M. GUY BOURASSA (Page 3 du mémoire – après « tout un milieu ) :**

Donc, je trouve que par rapport à la nouvelle technique, on pourrait facilement aussi utiliser de ces nouvelles techniques d'infrastructures vertes. D'ailleurs, la semaine passée, il y a eu un colloque à Montréal sur les infrastructures vertes et plusieurs propositions ont été avancées, là, pour un travail sur les rives.

745

**(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 3)**

750 **M. GUY BOURASSA (Page 3 du mémoire – après « en écologie urbaine, seraient souhaitables ) :**

Donc, ça, c'est un de mes souhaits par rapport à la commission, là, j'aimerais qu'on puisse intervenir aussi avec des gens qui sont aussi spécialisés, là, en écologie verte et qui pourraient, à ce moment-là, nous offrir d'autres types de solutions, là, pour la stabilisation des berges.

755

Donc, on peut aussi trouver de l'information auprès de la Fondation pour la protection du patrimoine naturel. Entre autres, ils ont des onglets et de la documentation sur des projets de stabilisation des berges.

760 **(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 3)**

**M. GUY BOURASSA (Page 4 du mémoire – après « impacts sur l'esthétisme » :**

Je soulignerais aussi une petite parenthèse à ce niveau-là, dans les travaux qu'il y a eu sur l'agenda 21, donc, une partie des travaux sur le paysage culturel, il est mentionné que cet aspect-là est peu développé à Boucherville et qu'il s'est amélioré. Donc, il y a des travaux qui sont envisagés par la Ville via l'agenda 21, là, pour cet aspect de désigner certaines parties du paysage en termes de patrimoine.

765

770 **(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 4)**

**M. GUY BOURASSA (Page 4 du mémoire – après « prévus dans ce tronçon » :**

Entre autres, dans ce tronçon, on parle de scier une partie du tronçon, mais par contre, on se questionne pas sur la valeur par rapport aux sites historiques de l'église et des autres bâtiments à côté. Moi, je pense qu'il faut aussi penser en termes de continuité des espaces.

775

780           Donc, si on intervient sur cette place-là, pourquoi pas la requestionner, cette place-là? Pourquoi pas, au lieu de juste aller du côté de la réfection du mur, on pourrait penser à un réaménagement en termes de rue partagée, où là, à ce moment-là, piétons, cyclistes et automobilistes partageraient la chaussée dans un espace beaucoup plus convivial que l'espace actuel.

785           Donc, on va faire des travaux qui, peut-être demain, par la pression de certains citoyens, vont être amenés à être aussi transformés ou modifiés, là, via des projets qui sont à venir.

**(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 4)**

790           **M. GUY BOURASSA (Page 5 du mémoire – après « soyons originaux, novateurs. »)**

795           Et ça, c'est un choix qui est vraiment très important pour moi, parce que j'aimerais aussi souligner ici les absents. J'aimerais souligner le fait que, dans le projet, il y a un aspect technique développé, mais quand on parle de l'aspect conceptuel, où sont les architectes paysagers, où sont les designers, où sont les concepteurs d'espaces, où est l'expertise auprès des jeunes boîtes qui œuvrent maintenant en termes d'écologie et environnement? Je trouve que cet aspect-là est pas beaucoup développé dans le projet, et on pourrait même penser, dans certaines actions, on aurait pu inviter certaines écoles d'architecture du paysage, des chaires d'environnement en paysage, on aurait pu demander à monsieur Gérard Daumont qu'est-ce qu'il pensait, entre autres, du projet de promenade, le projet qui a été abandonné.

800           Il aurait pu y avoir aussi des projets de charrettes architecturales où, on lieu d'être confronté à un projet, on aurait pu avoir plusieurs projets d'étudiants et développer une expertise via différents projets, là, et différentes solutions face à un problème spécifique.

805           **(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 5)**

**LE PRÉSIDENT :**

810           Merci beaucoup, monsieur Bourassa, présentation très claire et je pense qu'on comprend très bien votre préoccupation d'une harmonisation du projet dans le patrimoine culturel, donc de mieux tenir en compte le patrimoine culturel et aussi les aspects paysagers. Est-ce que ça résume bien votre principale préoccupation?

815           **M. GUY BOURASSA :**

Oui. Oui, oui. Moi, c'est ma préoccupation majeure...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. C'est bon.

820

**M. GUY BOURASSA :**

... faire en sorte que, on est privilégié à Boucherville, le contexte est déjà particulier, très intéressant, donc, on a le fleuve, on a aussi un environnement bâti historique et patrimonial de qualité, donc, j'aurais aimé que l'intervention soit aussi à cette hauteur et de qualité aussi pour donner aux citoyens un cadre de vie de qualité.

825

**LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Vous parlez à plusieurs endroits dans votre mémoire, puis vous en avez parlé ce soir, que vous souhaiteriez que le projet soit associé à des actions structurantes, donc, au niveau de la préservation, au niveau du développement durable, du patrimoine, des enjeux paysagers et en faveur de l'écologie, pourriez-vous essayer, de façon peut-être concrète, de nous expliquer ce que vous entendez par « actions structurantes » dans ce contexte-là?

830

835

**M. GUY BOURASSA :**

Je donne un exemple pour le Parc Joseph-Laramée, on peut simplement envisager le problème de stabilisation des berges et du mur. Il y a eu un projet de requalification de ce parc, la Ville s'interroge sur quoi faire avec ce parc.

840

Une des propositions des citoyens du district numéro 1, c'était d'envisager le parc en fonction d'une continuité avec l'environnement historique de l'église et du Vieux-Boucherville. Donc, pour moi, ça, c'est une action structurante, parce que non seulement on répare une infrastructure qui est à réparer, mais en plus, on s'organise pour requalifier un parc qui est déjà très utilisé et aimé des gens, mais on peut le bonifier aussi en lui donnant aussi un petit peu plus d'histoire et de patrimoine.

845

Un autre aspect aussi qu'on pourrait s'interroger, on pourrait aussi faire en sorte que le tracé de l'époque – comment on appelle ça, donc, déjà – seigneuriale soit mis en valeur. Il reste deux ou trois rues qui amènent directement des terres agricoles vers le fleuve, ce sont les anciens tracés *seigneurials*. Donc, on pourrait aussi faire en sorte que les gens apprécient le fleuve, mais en plus, mettre en valeur ces tracés seigneuriaux-là pour amener les gens vers l'intérieur du Vieux-Boucherville et leur faire connaître notre histoire. Donc, ça, pour moi, ça serait aussi un autre projet, là, qui serait d'ordre structural.

850

855



**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Très bien.

860

Madame Gauthier.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

865

Juste une petite question technique pour vous, vous avez débuté avec de la poésie et on se demandait si, par exemple dans le troisième paragraphe, il y avait certaines phrases, est-ce qu'il y a des phrases qui sont des citations, est-ce que toutes les citations proviennent de madame Côté?

870

**M. GUY BOURASSA :**

Oui.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

875

Et dans le troisième paragraphe, est-ce que, par rapport à la définition du mot « beauté, qui tremble comme des saules », etc., est-ce que ça aussi, c'est des citations?

**M. GUY BOURASSA :**

880

Oui, de Véronique Côté.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

885

O.K., merci. Vous parlez d'enjeu paysager puis j'essaie de comprendre pour vous c'est quoi un enjeu paysager. Est-ce que vous pourriez essayer de me le définir davantage, s'il vous plaît?

**M. GUY BOURASSA :**

890

Je pense que notre environnement où on habite, comme je disais un peu, les lieux nous définissent aussi. Donc, déjà, le fleuve est présent, mais l'enjeu paysager aussi peut s'étendre même aux arbres matures existants.

895 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K.

900 **M. GUY BOURASSA :**

Si on retourne, je pense qu'un des participants, monsieur Moseley, vous a présenté aussi des anciennes cartes postales. Lorsqu'on regarde les anciennes cartes postales de Boucherville qui décrivent cette portion-là du fleuve devant le site historique, bien, on s'aperçoit qu'il y a une tradition d'enlignement d'arbres de qualité en bordure d'un site historique. Donc, ça, pour moi, 905 c'est aussi un enjeu patrimonial en termes de paysage.

Il y a le paysage naturel qui est donné d'emblée, mais il y a le patrimoine aussi paysager qui est façonné par l'homme, par la façon qu'on fait les plantations des grands arbres en bordure d'un cours d'eau et puis ça, cette tradition d'enlignement, là, c'est très présent, ou c'était plus présent à 910 une certaine époque, malheureusement, là, avec l'agrile du frêne, on va perdre beaucoup beaucoup d'arbres, mais ça peut être un des aspects, là, pour le patrimoine paysager.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

915 Vous nous parlez principalement du tronçon 3, est-ce que vous avez des suggestions, des commentaires pour les autres tronçons, soit du secteur du Vieux-Boucherville ou de La Riveraine?

**M. GUY BOURASSA :**

920 Pour La Riveraine, je dirais que j'ai moins abordé l'aspect. Par contre, on a des enseignements via l'existant. Si on prend le premier tronçon, qui est l'entrée de Boucherville jusqu'au quai fédéral, on s'aperçoit que la nature fait bien les choses et on s'aperçoit que ça participe aussi à la qualité de vie, là, du milieu, de l'environnement paysager.

925 Donc, dans la section de la piste cyclable, on pourrait aussi retrouver ce même caractère-là, la Ville pourrait faire des actions auprès des citoyens, on pourrait aussi former un groupe de citoyens pour mettre en valeur la rive et le rivage. On peut travailler aussi avec des végétaux qui sont des végétaux déjà présents dans l'environnement, on n'est pas obligé de mettre des bégonias en bordure du fleuve, on peut renaturaliser.

930 Donc, on peut aussi travailler cet aspect-là, qui fait en sorte qu'on va retrouver une rive plus naturelle aussi et qui éventuellement pourra être classée aussi en termes de paysage, parce que

935 toute la section de l'entrée de Boucherville jusqu'à la deuxième marina au bout, c'est une des plus belles sections en rivage sur la Rive Sud de Montréal sur le fleuve St-Laurent.

Donc, on pourrait demander, à ce moment-là, au ministère de la Culture de qualifier l'ensemble du secteur et non pas juste le secteur, là, du Vieux-Boucherville.

940 **LE PRÉSIDENT :**

945 Je vais prendre la balle au bond parce que j'avais une question à ce niveau-là. Vous mentionnez à la page 4 de votre mémoire, là : « *De plus, plusieurs groupes et personnes travaillent actuellement sur des projets de reclassification de ces milieux* », là, vous parlez d'ici dans le Vieux-Boucherville?

**M. GUY BOURASSA :**

950 Dans le Vieux-Boucherville, je faisais partie d'un groupe de citoyens du district numéro 1, donc, on a travaillé à plusieurs projets, là, pour le secteur patrimonial du Vieux-Boucherville, donc, parce que c'est le secteur du Vieux-Boucherville.

955 Il y a Nature Action Boucherville aussi qui s'occupe des espaces verts. Donc, on pourrait aussi avec Nature Action Boucherville faire en sorte de faire de l'information auprès des citoyens pour qu'on incite les citoyens et la Ville à renaturaliser certaines portions du secteur. Donc, ça serait aussi possible.

**LE PRÉSIDENT :**

960 Nature Action, vous parlez du nom de cet organisme-là? C'est quoi ça?

**M. GUY BOURASSA :**

965 Nature Action, c'est un organisme qui a fait en sorte qu'on a sauvegardé tous les milieux humides à Boucherville. Donc, c'est un groupe très actif. Ils ont fait beaucoup de choses pour la petite rainette. Donc, ils font plusieurs actions. Là, présentement, ils sont aussi dans la contestation pour le projet de pipeline, mais ils sont très actifs, là, en termes de préservation de la faune et de la flore.

970 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

975

Moi, j'aurais encore une ou deux questions, assez techniques cependant. Vous parliez tout à l'heure de l'effet de lorsque la marina va sortir les quais à l'automne...

**M. GUY BOURASSA :**

980

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

985

... donc, il va y avoir l'effet d'érosion, est-ce que vous savez c'est depuis quand qu'il y a cette pratique-là?

**M. GUY BOURASSA :**

990

J'ai une photo, mais j'aurais besoin d'aide pour peut-être installer la photo. C'est comme ça à chaque hiver.

**LE PRÉSIDENT :**

995

Et ça, c'est depuis quoi? Que la marina existe, j'imagine?

**M. GUY BOURASSA :**

1000

Oui. Oui, oui, oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça veut dire à peu près depuis combien de temps?

1005

**M. GUY BOURASSA :**

1010

Moi, je l'ai toujours vu comme ça, la marina entrepose ses quais comme ça. Donc, par rapport à l'espace actuel, ils déplacent les quais plutôt en face du Parc Joseph-Laramée et ils vont mettre des cadres après la structure du muret et les quais se trouvent à être situés, là, à cet endroit-là. Donc, ça, c'est l'exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

1015           Moi, je la vois ici en avant de moi. Il y a un téléviseur juste en avant de vous. Donc, moi, je le vois très bien.

**M. GUY BOURASSA :**

1020           Donc, on voit bien. Donc, de la façon que c'est fait, c'est le mur d'enrochement juste en face, finalement, du parc Joseph-Laramée, et la façon que les quais sont disposés, les quais bougent, les quais sont flottants et il y a peu d'eau. Donc, à ce moment-là, dans la période, quand on arrive en mars, début avril, les quais sont tout proches de racler le fond puis bouger un petit peu comme ça et comme ça.

1025           Donc, à ce moment-là, si on fait une pente plus douce et on revégétalise cette section-là, bien, il faudrait que la Ville ait une entente avec la marina pour pas que, à ce moment-là, les travaux qui ont été faits soient endommagés par l'entreposage du quai.

1030           Donc, une autre photo, on a la période des hautes eaux, donc on est en mars ou avril.

**LE PRÉSIDENT :**

1035           C'est bon, c'est assez clair. Donc, on voit très bien la configuration. Je serais tenté de vous demander, est-ce que vous croyez que dans l'éventualité où il y aurait un réaménagement de ce secteur-là, ce serait possible d'aller placer les quais ailleurs pendant l'hiver?

**M. GUY BOURASSA :**

1040           Je pense que oui.

**(INTERVENTION HORS DOSSIER)**

1045           **M. GUY BOURASSA :**

1050           Je dirais que oui, qu'il y a sûrement des possibilités. Entre autres, il y a sur le terrain même de la marina, donc, il y a un stationnement. Donc, les quais pourraient être mis sur le terrassement comme tel. Sinon, il y a sûrement d'autres possibilités.

**LE PRÉSIDENT :**

De toute façon, bon, vous avez pas la responsabilité de ça, mais j'étais tenté, là, de vous poser quand même la question.

1055

**M. GUY BOURASSA :**

Je vous montre ici une photo de l'habitat du poisson.

1060

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. GUY BOURASSA :**

1065

Donc, là, on est devant le mur. Donc, le mur qui avait été proposé devait être derrière l'enrochement.

**LE PRÉSIDENT :**

1070

Oui.

**M. GUY BOURASSA :**

1075

Et puis en plus du quai, je trouve qu'à ce moment-là, on se retrouvait aussi avec une pente négative. Donc, si on veut que l'eau se rende au nouveau mur qui serait construit, bien, il faudrait excaver cette partie-là pour que l'eau se rende finalement au nouveau mur.

**LE PRÉSIDENT :**

1080

Oui. Une autre question de détail, parce que nous, si jamais on a à vous citer ou à citer un mémoire, vous parlez à la page 3, là, vous citez « *La Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel, un projet de stabilisation des berges* », et on n'a pas trouvé cette référence-là. Vous parliez tout à l'heure que sur un onglet de leur site *Web*, est-ce que vous pourriez éventuellement nous fournir la référence exacte?

1085

**M. GUY BOURASSA :**

Oui.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

1095 **M. GUY BOURASSA :**

Oui, c'est la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel. Donc, ils ont fait beaucoup de travaux pour un village des Maures pas loin de Québec, St-Augustin-de-Desmaures.

1100 **LE PRÉSIDENT :**

St-Augustin-de-Desmaures.

1105 **M. GUY BOURASSA :**

Ils ont produit aussi des beaux petits documents, parce qu'il y a une association écologique dans ce secteur-là et eux, heureusement, les travaux ont été supervisés et l'association a été consultée sur la nature des travaux envisagés.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

1115 C'est bon. Je vais vous poser une dernière question. Vous suggérez qu'on devrait restaurer et réparer plutôt que démolir et reconstruire, imaginons que le muret, pour des raisons de stabilité – et là, je pose une hypothèse et je veux pas donner l'impression que la commission va aller dans ce sens-là, mais on a besoin d'avoir l'impression des participants – imaginez que ce mur-là doive être démolit et s'il était reconstruit avec une approche comparable à celle qu'il y a dans La Riveraine, donc, est-ce que ce serait quelque chose qui serait acceptable pour vous?

1120 **M. GUY BOURASSA :**

1125 Moi, je pense que ça serait souhaitable, même. Je pense ça serait souhaitable étant donné que là, on aurait une pente plus naturelle. En plus, on pourrait aussi ajouter des végétaux et tout, et l'impact, je crois, sur le parc était de 4 mètres par 4 mètres. Et moi, j'aime beaucoup l'idée que s'il y a empiètement, il y a compensation, et plusieurs intervenants durant les audiences ont cité plusieurs sites où il pouvait avoir compensation et je pense entre autres au Parc de La Saulaie, si on pourrait se débarrasser sur le rivage de tous les blocs de béton qui sont en rivage, je trouve que ça serait peut-être une très bonne solution, à ce moment-là, et avoir un meilleur

aménagement dans le Parc Joseph-Laramée, et régler un problème existant, là, dans le Parc La  
Saulaie.

1130

**LE PRÉSIDENT :**

Et je terminerais en mentionnant peut-être aussi pour le bénéfice de l'audience, le  
promoteur a déposé, à la demande du ministère du Développement durable et de la Lutte contre  
les changements climatiques, quatre scénarios pour le tronçon 3, là. Donc, quatre variantes  
différentes qui s'apparentaient à ce qui était présenté dans le secteur de La Riveraine, mais  
adaptées pour le tronçon 3.

1135

**M. GUY BOURASSA :**

Je vais peut-être aussi un dernier commentaire, j'ai été étonné que quand la personne des  
travaux à la Ville a dit qu'ils avaient pas pensé à un empiètement parce que, dans le fond, ils  
pensaient que ça aurait été refusé par le ministère de l'Environnement, je trouve ça curieux qu'il y  
ait pas un mécanisme de dialogue entre la Municipalité et le ministère de l'Environnement pour  
arriver avec la meilleure solution possible face à un problème. Ça, je suis très étonné que la Ville  
avait eu des réticences, même, je dirais, ce que j'ai pu comprendre, à consulter, étant donné qu'ils  
s'attendaient à un refus, là.

1140

1145

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vous dirais, il y a pas eu de mauvaise volonté, je pense, de part et d'autre, il y a eu  
peut-être une mauvaise compréhension des deux parties, donc, parce que le Ministère dit souvent  
que la chose à privilégier, c'est de ne pas faire d'empiètement, sauf qu'on nous dit que s'il y a des  
méthodes de compensation, c'est possible.

1150

1155

Donc, ça a peut-être été interprété de façon très stricte...

**M. GUY BOURASSA :**

Oui.

1160

**LE PRÉSIDENT :**

... au pied de la lettre, là.

1165



**M. GUY BOURASSA :**

1170 Non mais c'est bizarre parce que, de l'autre côté, le ministère de l'Environnement nous dit que la solution du mur, c'est la pire solution possible.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

1175 Mais il y a deux ministères, hein...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, oui.

1180 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

... qui sont impliqués, il y a pas seulement que le ministère de l'Environnement, il y a également le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs.

1185 **M. GUY BOURASSA :**

O.K.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

1190 Et donc, c'est plus complexe, là, les relations qu'on peut le croire, mais d'après nous, là, il y a pas eu de mauvaise volonté.

**LE PRÉSIDENT :**

1195 C'est ça.

**M. GUY BOURASSA :**

1200 Non. Non, je le disais pas dans ce sens-là, je m'interrogeais.

**LE PRÉSIDENT :**

1205 Ça a été un problème de communication, je pense, de compréhension peut-être.

**M. GUY BOURASSA :**

Je m'interrogeais plus sur le mécanisme, comment ça se fait qu'on se parle pas plus, tous les intervenants, comment ça se fait qu'on se parle pas plus?

1210

**LE PRÉSIDENT :**

Mais au moins, il y a notre forum ici, là, il y a le forum du BAPE.

1215

**M. GUY BOURASSA :**

Je vous donne un autre exemple, quand on est arrivé avec le premier projet, qui était comme un *package*, comme un tout, à toutes les instances, dans le document, il y a même un petit document qui donne de l'information sur les consultations qu'il y a eu avec tous les citoyens puis toutes les démarches. À toutes les étapes, on a dit que ce projet-là, on le voulait pas, la promenade. Il s'est quand même rendu jusqu'à la présentation ici globale à ce moment-là. C'est qu'un souhait. C'est un souhait.

1220

**LE PRÉSIDENT :**

1225

Bon.

**M. GUY BOURASSA :**

1230

J'espère qu'éventuellement, on va trouver la façon de se parler.

**LE PRÉSIDENT :**

1235

Nous l'entendons. J'aurais une dernière chose à vous demander, peut-être d'aller rencontrer madame Poliquin à l'arrière pour déposer les photos que vous nous avez montrées. Donc, ce serait important qu'on les ait au dossier. Et je tiens à vous remercier beaucoup de votre mémoire puis, vous voyez, ça a suscité beaucoup d'intérêt auprès de la commission.

1240

Donc, on va passer maintenant à la suite des choses et à l'analyse de vos commentaires. Merci beaucoup.

**M. GUY BOURASSA :**

Bien, merci de m'avoir reçu. Merci.

1245 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, maintenant, je vais inviter madame Suzanne Binet-Audet à venir nous présenter son mémoire.

1250

---

**Mme SUZANNE BINET-AUDET**

1255 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir madame Binet-Audet.

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

1260

Bonsoir, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

1265

Donc, on vous souhaite la bienvenue, là.

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

1270

Merci. Bonsoir.

**(LECTURE DU MÉMOIRE PAR Mme SUZANNE BINET-AUDET)**

1275 **Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

En terminant, dans le style de monsieur Bourassa, pour mieux illustrer notre propos – je savais pas qu'il faisait une citation de poème – voici un extrait de poème tiré de L'Orangerie de Larry Tremblay, publié récemment, il dit : « *Le paradis est fait d'eau, de sol, de ciel et des regards que rien n'arrête. Le regard est la matière secrète de l'espace. Ne le tuez jamais.* »

1280

Merci de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

1285

Merci beaucoup, madame Binet-Audet, vous êtes très convaincante.

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

1290

J'aimerais.

**LE PRÉSIDENT :**

1295

Et j'aurais le goût de dire que je viens de la région de Trois-Rivières, qui se dit la capitale de la poésie, capitale mondiale de la poésie, mais je me rends compte qu'on a des concurrents qui sont roches.

J'avais une question pour vous, mais quand je vous ai dit que vous étiez convaincante, c'est certain que, à propos de la rambarde, là...

1300

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

Oui. Oui.

1305

**LE PRÉSIDENT :**

.. on sent très bien que votre préoccupation principale est la rambarde, et vous l'avez très bien présenté encore ce soir, là, mais quand on a le ton de la personne, c'est pas la même chose que lorsqu'on lit sans aucune intonation, c'est pour ça que je vous ai dit que vous étiez convaincante. On est un peu coincé avec la question du code de sécurité. Est-ce que vous voyez une solution à ça, est-ce que vous auriez des suggestions à nous faire?

1310

Si, pour des raisons de règlements, et souvent, on a un peu les mains liées avec ça, si pour des raisons de règlements, il faut remplacer la rambarde – et là, je veux simplement écouter vos arguments et je vous dis pas que la commission va pas défendre votre point de vue ou va pas faire de recommandations dans ce sens-là mais c'est pas un problème qui est simple.

1315

Est-ce que vous avez des recommandations à nous faire ou est-ce que vous auriez des souhaits?

1320

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

1325 Je dois vous dire que j'aime tellement ce parc-là, avec cette rambarde comme elle est...

**LE PRÉSIDENT :**

1330 Oui, je comprends.

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

... puis j'ai même pas pensé une seconde que si on la gardait...

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

1340 ... juste le fait de la garder fait qu'on la préserve. Donc, je me dis que tous les efforts doivent être mis pour la préserver, qu'on fasse des travaux en fonction de ça, donc, pour la garder. D'autres solutions, moi, je suis pas grande, alors, je vois, sur le quai fédéral, c'est vraiment, c'est pas parce que c'est laid, la barrière en soi, mais il faut s'appuyer comme ça, puis moi...

1345

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, je comprends.

1350

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

... je suis vraiment dans un enclos, puis il y a des enfants, puis il y a des jeunes, puis je suis pas toute seule qui mesure 5 pieds à Boucherville.

1355

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1360

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

1365 Donc, j'ai pas pensé à quelque chose qui remplacerait, sauf que si tout le mur était défait, mais c'est impensable, à cause des grands arbres puis tout ça. Là, à ce moment-là, bien moi, c'est sûr que ça serait plus un enrochement avec des rosiers sauvages ou des choses, mais pas jamais jamais, c'est que le paysage, c'est le paysage riverain, mais il donne sur les Îles de Boucherville, sur le fleuve.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1375 **Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

Et moi, ce que je souhaiterais pour garder cette vue-là, c'est qu'il y ait une sorte de conversation avec la CPAC. Parce qu'actuellement, toutes les Îles de Boucherville, moi, quand je suis arrivée, je voyais même les usines de Montréal-Est, ça faisait une petite... des bijoux, le soir, on les voyait. Je suis contente que ce soit parti.

1380 Mais bref, c'est une très très grande étendue, puis ça, cette largeur de paysage, ça compte parce que le ciel est grand puis pour les couchers de soleil, c'est cinq étoiles, là. Donc, la CPAC est en train de faire des plantations en face de ce parc-là, touffues. Le soir, ces arbres-là se mirent dans le fleuve puis toute la lumière du fleuve, le tiers du fleuve est pris par les arbres, par l'ombre des arbres.

1385 Moi, j'adore les arbres, je suis tellement pas anti-arbres, là, mais ce paysage-là, il est à sauver puis c'est un paysage, il y a toujours eu de la culture. Même les Amérindiens cultivaient le maïs sur ces îles-là. On enlève, parce que c'est la CPAC, la culture du maïs puis on remplace par des arbres. Il faudrait remplacer, s'ils ne veulent plus la culture, faut avoir un paysage agraire, agricole, garder ça, ça fait partie de l'histoire de Boucherville.

1390 Donc, moi, ce parc-là, pour moi, c'est un lieu, c'est chimique, c'est de la poésie, c'est plein de choses de vie. Donc, c'est le patrimoine vivant. C'est pas un patrimoine, c'est pas bucolique, c'est pas rien d'un ordre nostalgique, là, c'est quelque chose qui nourrit. En plus, il y a le maïs qui nourrit, qu'on va avoir encore pour un an seulement, mais je pense qu'il y aurait quelque chose à faire à ce niveau-là, une conversation. Qu'il y ait un lien, des liens avec les citoyens, la CPAC, c'est quand même important.

1400

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous dirais que c'est peut-être pas dans le mandat, c'est pas dans le mandat de notre commission...

1405

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

Non.

1410

**LE PRÉSIDENT :**

... mais ça vous empêche pas d'entreprendre ce dialogue-là, cependant, avec la CPAC.

1415

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1420

Mais voilà.

Est-ce que vous auriez d'autres questions, madame Gauthier?

1425

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Oui. Moi, c'est par rapport aux lampadaires.

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

1430

Oui.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Vous dites, en fait, que vous voulez préserver l'emplacement des lampadaires actuels.

1435

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

Oui.

1440 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Face à la proposition du promoteur, vous réagissez comment?

1445 **Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

C'est que si le lampadaire éclaire ce qu'ils proposent comme clôture, c'est clair que le soir même, ce qu'on va voir, c'est la clôture. Et quand on est en dessous de la lumière, comme ça, moi, j'ai des lunettes, en tout cas, il y en a plusieurs qui en ont aussi, il y a quelque chose qui éblouit. Puis même les promeneurs sur la rive, ils voient beaucoup moins le fleuve que l'éclairage de la clôture entre le fleuve puis le parc.

1450 Actuellement, c'est pas ça qui se passe. Si on approche, on se rend au bord de la rambarde, l'éclairage est derrière, donc tout le fleuve est là, il y a la lune qui va se coucher, c'est vraiment autre chose, là. Tandis que si le lampadaire est juste au-dessus, je sais pas comment on peut se placer, là, pour pouvoir avoir ça.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Quoique le promoteur pourra venir rectifier ça à la fin de la soirée, là, si je me trompe, mais on regardait les transcriptions des deux premières soirées...

1460 **Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

Oui.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

... du 7 et 8 juin et il semblerait que la solution finale, c'est qu'ils vont laisser les lampadaires au même endroit, mais ils changeraient l'éclairage.

1470 **Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

Oui.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est ça, c'est un éclairage qui irait pas vers le ciel ni vers le fleuve, qui serait dirigé vers le sol.



**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

1480

Est-ce qu'on invite le promoteur à clarifier?

**LE PRÉSIDENT :**

1485

On peut le faire maintenant?

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

1490

Bien oui, pourquoi pas?

**LE PRÉSIDENT :**

1495

Bon, est-ce que quelqu'un de la Ville pourrait nous confirmer? Est-ce que nous avons bien compris lors des audiences?

Oui, allez-y, vous pouvez vous approcher.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

1500

Le micro qui est là est pour vous.

**LE PRÉSIDENT :**

1505

Oui.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Il y a un micro qui vous attend à côté de madame, juste vous nommer.

1510

**M. CLAUDE POIRIER :**

1515

Claude Poirier, chef de service à la Ville de Boucherville, à la direction du génie. Les nouveaux lampadaires qui avaient été regardés pour répondre aux critères de l'Association internationale de Dark-Sky, donc, ils auraient été au DEL. Donc, les DEL sont beaucoup plus faciles à diriger et donc, le but, c'était de les mettre plus proches du mur, mais les diriger vers le parc et non vers le fleuve.

1520 En ce moment, qu'est-ce qui est là en ce moment, qui est du sodium haute pression, ça diffuse partout, quasiment 360°. C'est de l'éclairage qui est un peu ambré et c'est une ampoule, en réalité, tandis que des diodes, c'est très directionnel et il y a aucun éclairage qui va aller vers le ciel.

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

1525 Et pourquoi ne pas les laisser au même endroit?

**M. CLAUDE POIRIER :**

1530 C'est juste que ça occasionne, bien, c'est un obstacle dans le milieu d'un parc, donc c'est une question de sécurité aussi, là. T'sais, des fois, des enfants veulent jouer, il y a un poteau dans le milieu du chemin. C'était pour optimiser l'espace dans le parc.

**LE PRÉSIDENT :**

1535 C'est bon, merci beaucoup. Donc, écoutez, on va certainement analyser vos préoccupations, nous avons très bien compris les préoccupations et ça sera à la commission, comment dirais-je, de faire les meilleures recommandations possibles en fonction de vos préoccupations.

1540 Merci beaucoup, madame Binet-Audet.

**Mme SUZANNE BINET-AUDET :**

1545 C'est moi qui vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant madame Denise Filion.

1550 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Une pause?

**LE PRÉSIDENT :**

1555 Pardon? Une pause?

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

1560 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1565 Ah bon, on suggère une pause. Donc, on m'avait pas placé mon petit papier à côté de moi.  
Ah bien oui, il y avait ça ici sur ma feuille. Donc, on va prendre une pause de 15 minutes, on revient à 8 h 45. Excusez-moi, madame Filion.

(PAUSE)

1570

---

**Mme DENISE FILION**

1575

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir tout le monde, je vous inviterais à vous rasseoir et nous allons poursuivre et cette fois, c'est bien vrai, avec madame Denise Filion.

1580

Donc, bonsoir madame Filion.

**Mme DENISE FILION :**

1585 Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une présentation à faire installer sur l'ordinateur ou non?

1590

**Mme DENISE FILION :**

Non, c'est déjà...

1595

**LE PRÉSIDENT :**

C'est déjà installé?

1600 **Mme DENISE FILION :**

... c'est déjà installé.

**LE PRÉSIDENT :**

1605

Bon bien, écoutez, permettez-moi d'abord de vous dire que la commission a trouvé que votre mémoire était très détaillé et était très très bien documenté, et de façon à contextualiser votre mémoire, bien nous serions intéressés d'en prendre un peu plus sur votre formation et votre expérience, si vous voudriez commencer par ça.

1610

**Mme DENISE FILION :**

Oui. Bon bien, moi, ça fait un peu plus de 50 ans que je demeure à Boucherville, 35 ans dans le Vieux Village, j'ai travaillé 35 ans, j'ai une formation en sciences naturelles que j'ai développée par la suite au fur et à mesure des années, une formation spécifique en hydraulique des cours d'eau donnée par l'Institut de géotechnique à Québec, et tout ça, et pendant mes 35 ans, j'ai toujours travaillé en milieu riverain et j'ai visité des milliers de terrains un peu partout dans le Québec, parce qu'avant, je faisais partie d'une direction qui couvrait tout l'Ouest du Québec au ministère de l'Environnement.

1615

1620

**LE PRÉSIDENT :**

Au ministère de l'Environnement.

1625

**Mme DENISE FILION :**

En fait, quand j'ai rentré, c'était pas encore le ministère, ça fait suffisamment longtemps pour ça. Et ça a changé de direction, Direction du domaine hydrique, Service des aménagements publics et commerciaux. J'ai eu à autoriser des projets d'aménagement public, industriel, commercial et tout ça. J'ai eu à superviser des méthodes de travail, de restauration riveraine et tout ça. C'est ce qui a fait que j'ai développé cette expertise-là puis depuis que je suis à la retraite, depuis 2009, j'ai présenté ma candidature, dans le fond, à la Fédération québécoise des municipalités pour donner des formations sur la politique de protection des rives, du littoral et des

1630

1635

zones inondables, que je donnais déjà au ministère de l'Environnement auprès d'inspecteurs municipaux.

1640

Donc, c'est ce que je fais et, parallèlement à ça, ils m'ont demandé de monter une formation sur la stabilisation des rives axée sur le génie végétal, qu'on appelle phytotechnologie aujourd'hui. Donc, c'est ça, puis elle, je la donne à l'ITA, à l'Université de Laval, aux organismes de bassins versants puis un peu partout dans le Québec auprès d'inspecteurs municipaux aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

1645

C'est parfait, puis encore une fois, merci beaucoup, et pour nous, c'est important parce que ça va nous permettre de mieux, si vous voulez, situer et contextualiser votre mémoire. Donc, si on a des éléments à citer dans notre rapport, ça va être plus facile pour nous.

**Mme DENISE FILION :**

1650

Je dois vous dire que le 21 juin, quand je l'ai envoyé à 11 h 45, j'ai pas eu le temps de tout réviser puis après ça, j'ai été partie, des travaux à faire dans des logements, tout ça, donc, aujourd'hui, j'ai envoyé une liste, un addenda...

**LE PRÉSIDENT :**

1655

Oui.

**Mme DENISE FILION :**

1660

... que vous avez peut-être eu.

**LE PRÉSIDENT :**

1665

On nous les a transmis, oui.

**Mme DENISE FILION :**

1670

O.K. Et il y a aussi la présentation, qui est une présentation PowerPoint à l'aide des photos que j'avais déjà fait parvenir. Toutes les photos que vous allez voir ont été prises le 30 mars...

**LE PRÉSIDENT :**

1675 O.K.

**Mme DENISE FILION :**

1680 ... la première soirée d'information, et les autres choses dans le mémoire, quand vous allez me demander les sources, ça provient de la formation que j'ai montée sur la stabilisation, qui dure toute une journée, là, finalement.

**LE PRÉSIDENT :**

1685 O.K. Parfait.

**Mme DENISE FILION :**

1690 Fait que j'ai mon cadran parce que je peux m'étaler pas mal, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va aller.

1695 **Mme DENISE FILION :**

Je vais essayer d'aller rapidement.

**LE PRÉSIDENT :**

1700 Merci.

**Mme DENISE FILION :**

1705 Attendez, je vais sortir mes feuilles, ce serait mieux. Donc, mon intérêt dans le projet, je le répéterai pas, là, c'est justement à cause de mes déformations professionnelles que je peux pas m'empêcher de regarder les bords de l'eau sans toujours travailler dans la tête. Bon.

1710 Aussi, ce que je voulais démontrer dans le mémoire aussi, puis par les analyses, c'est que oui, les objectifs qu'on avait à assurer la sécurité des usagers, préserver la stabilité des infrastructures actuelles, en plus d'accroître la mise en valeur des milieux naturels et écologiques,

bien, moi, je suis plus d'avis qu'on détruit un peu trop l'environnement, puis qu'on dépense un petit peu trop, qu'on pourrait faire autrement.

1715            Là, je vais y aller secteur par secteur, je commence par le secteur du Vieux Village, justement. Donc, le premier secteur, le projet touche 815 mètres de longueur, ça, je vous apprends rien, c'est divisé en quatre sections.

1720            Je fais référence aux photos que vous avez déjà en main, et je vais en mentionner quelques-unes dans les présentations. Donc, la première section, elle est située entre le quai et la marina puis elle mesure 440 mètres. Il est proposé de décaper puis de recouvrir le mur de béton, sauf pour une section de 30 mètres où on refait davantage.

1725            Je suis d'accord en partant pour le maintien du mur parce que ça fait quand même 80 ans qu'il est là et il fait ce qu'il a à faire. Il a besoin de restauration, et aussi, le fait qu'il est penché vers l'intérieur, il a moins l'impact de réflectivité dont parlait monsieur Jean-Denis Bouchard, puis ma première diapo va vous présenter ça justement, quand on parle de réflectivité d'un mur, qu'en est-il.

1730            *Oups, c'est pas ça. Oui, c'est ça, O.K., excusez-moi, O.K. Ça, c'est la première section, c'est l'ensemble de photos un peu éparses, là, de la première section. Là, c'est parce que je vois la deuxième diapo qui vient puis je comprends, là, monsieur me l'avait expliqué.*

1735            Donc, augmentation de la réflectivité, on voit beaucoup ça lorsqu'un mur est vertical. Vous avez les vagues qui arrivent de toutes sortes de grosseurs, ça, c'est des photos qui ont été prises dans le Bas-St-Laurent, dans le Bas du fleuve, et il y a une partie de l'énergie des vagues qui se perd par en bas et une autre partie par en haut.

1740            Quand le mur est en pente, il y a une beaucoup plus grosse portion qui se perd par en haut. Donc, c'est moins dommageable, parce que sinon, c'est ce que ça fait. Profil initial et profil résultant, on a beaucoup d'exemples qui ont été faits par le ministère des Transports dans le bas, beaucoup d'historiques, là, comme tels, de l'impact des enrochements, de toutes les structures en dur, l'impact sur la perte de plage et de littoral qu'on a dans le Bas-St-Laurent, mais c'est le même impact tout partout, mais à plus petite échelle finalement.

1745            Donc, la première section de 30 mètres, c'est celle-ci, elle est penchée, elle, vers le fleuve, beaucoup parce que, avant, le chemin d'accès était un petit chemin de terre comme tel et on l'a élargi, on l'a réasphalté et ça a fait de la pression sur le mur et il a penché. Donc, sur une longueur de 30 mètres, il est très endommagé puis oui, c'est nécessaire de le réparer.

1750 J'ai oublié de mentionner que si on avait privilégié de remplacer le mur, tout le mur au  
complet, là, parce qu'il en a été question de rajouter de l'enrochement en avant à la place, bien, il  
aurait fallu faire un empiètement très important, minimum un dans un, c'est-à-dire le mur a environ  
1755 3 mètres, 2.5 mètres de hauteur, c'est-à-dire un empiètement de 2.5 mètres, mais idéalement, plus  
en pente douce que ça. Donc, c'est pas souhaitable, mais c'est possible d'améliorer les solutions  
qui sont proposées.

Attendez un petit instant. O.K., un autre endroit dans cette section-là qu'il va falloir y aller  
un peu plus avec des pincettes, c'est la Pointe des Seigneurs, toujours, ça, c'est toujours des  
1760 photos qui ont été prises le 30 mars, donc l'eau était haute, et c'est cette pointe marécageuse-là qui  
a beaucoup beaucoup de peupliers à feuilles deltoïdes. Ce que vous voyez dans la photo... ah,  
avec ma main, ça va pas tellement bien. Ça ici, ce que vous voyez, c'est des vinaigriers et c'est  
une espèce très stabilisatrice.

Fait que le chemin descend vers la pointe, il enterre le mur et on voit que la partie d'en haut  
1765 ici, là, le mur est enterré jusqu'à à peu près l'exutoire pluvial en amont et cette partie-ci, c'est la  
partie aval de la pointe et le mur est complètement enterré. Si on se met à déterrer le mur là, on va  
endommager le peuplier à feuilles deltoïde qui est là et on va endommager aussi les deux gros  
arbres qui sont là. C'est pas souhaitable parce que c'est vraiment des arbres majestueux, avec les  
racines et tout ça, ils sont typiques, d'ailleurs, des marécages et tout ça.

1770 Donc, c'est ça, on avait aussi la prochaine diapo, je voulais vous montrer de plus près le  
vinaigrier, avec ses genres de touffes rouges qu'on peut faire d'ailleurs une bonne tisane avec ça,  
et le cornouiller, qui était complètement inondé, qui est typique avec ses branches rouges, c'est une  
espèce très stabilisatrice.

1775 Une autre chose aussi que j'ai trouvée très intéressante, j'ai entendu un reportage de  
monsieur Gingras à Radio-Canada et la source dont il parlait, c'est reverdir, le verdissement des  
parois des bâtiments à Montréal pour limiter les îlots de chaleur et pour diminuer l'impact de la  
chaleur dégagée par les murs. Et en plantant, moi, ce que je suggérerais, c'est qu'on plante de la  
1780 vigne de rivage et du Parthénosis, qui est la vigne vierge, immédiatement derrière le mur pour que  
ça descende et que ça couvre finalement.

Ça va redonner un caractère vert, mais en même temps, pour le réchauffement, c'est très  
important, parce que selon les expériences, projet pilote qui a été fait par *Vivre en Ville*, tenu en  
1785 2001, qui est dans le livre que je cite un petit peu plus loin, bien, on pouvait remarquer une  
différence de 13.9° entre l'arrière du mur, l'arrière du rideau de végétation et le devant. Il y avait  
13.9° de différence. Le mur lui-même atteignait à peine 30° de chaleur, tandis que les murs qui  
étaient pas recouverts de végétation pouvaient atteindre jusqu'à 60°. Fait que ça l'a un assez gros



1790 impact sur les îlots de chaleur mais aussi sur celle des GES, les gaz à effet de serre, parce que ça absorbe beaucoup de gaz carbonique et tout ça.

1795 Et un autre aspect non négligeable, c'est qu'il a été démontré que ces plantes-là protégeaient les murs. On croit à tort que ça va desceller les joints, tout ça; au contraire, selon les expériences qu'ils ont faites, ça prolonge la durabilité des murs. Donc, je cite juste après ici. Ça, ce sont les deux plantes que je mentionne.

**LE PRÉSIDENT :**

1800 Madame Filion, ce serait important pour la transcription de situer les diapositives lorsque vous apportez de nouvelles diapositives, de nous dire où est-ce qu'on est dans le projet.

**Mme DENISE FILION :**

1805 O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

1810 Nous, on comprend, là, parce qu'on voit les photos, mais pour la transcription, puis après, lorsqu'on les relit, c'est utile que vous disiez « Bien ici, on est dans le tronçon 1 du Vieux-Boucherville », par exemple.

**Mme DENISE FILION :**

1815 O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

1820 **Mme DENISE FILION :**

On est toujours dans le tronçon 1 pour le moment...

**LE PRÉSIDENT :**

1825 Parfait. Ça va.

**Mme DENISE FILION :**

1830 ... avec la Pointe des Seigneurs aussi, on est toujours dans le tronçon 1.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

1835 Puis vous pouvez nous citer la page, étant donné que vous avez déposé cette présentation-là, juste nous dire « On est rendu à la page 9 »...

**Mme DENISE FILION :**

1840 Du mémoire?

**LE PRÉSIDENT :**

De votre présentation.

1845 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

De votre présentation.

**Mme DENISE FILION :**

1850 Ah, parfait.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

1855 Juste pour qu'on puisse bien faire le lien par après.

**Mme DENISE FILION :**

1860 O.K., parfait. Donc, c'est ça, on est rendu à la page 9, où est illustré qu'est-ce qu'a l'air, finalement, de la vigne de rivage et de la vigne vierge. La vigne vierge est vraiment une plante qui est très robuste, qui pousse très rapidement, puis c'est ce qu'on a utilisé ici à Boucherville pour couvrir les clôtures le long de la voie ferrée. Une fois que c'est implanté, ça part et c'est même difficile de s'en débarrasser.

1865           Donc, attendez un petit instant, à la diapositive 10, je montre la page couverture du document en question « *Les plantes grimpantes, une solution rafraîchissante* », avec la citation où on peut le trouver. C'est un document en ligne, on peut l'avoir gratuitement sans problème.

1870           Il est aussi mentionné dans le projet qu'on va peut-être couper les arbres assis sur la structure du mur, dans la section numéro 1 toujours, et ce que la diapositive 11 illustre, c'est pour montrer la proximité des arbres justement, et on en voit qui sont presque directement assis sur le haut du mur et, à mon sens, c'est qu'il faudrait vraiment plutôt les préserver, travailler autour, mais les préserver parce que ces arbres-là ont des racines profondes, vont jusqu'en bas. Le jour où le mur va s'affaisser, bien, autant de racines qu'il va y avoir, ça va tenir – je l'ai vu assez fréquemment, ça, dans des dossiers que j'avais vus auparavant – ça va tout se tenir comme un pain finalement.

1880           Puis comme pour toute coupe d'arbres, ce que je mentionne, c'est dans le fond d'y réfléchir vraiment comme il faut parce qu'à cet endroit-ci, c'est-à-dire toujours dans la section 1, on prévoit couper 50 arbres au total, mais avec peut-être 21 de plus sur les 400 qui ont été inventoriés, dont jusqu'à 30 de plus de 20 centimètres.

1885           Ensuite de ça, accessoirement, je suis d'accord avec les mesures proposées pour la restauration des demi-conduites d'écoulement. Par contre, je me demande, à la lueur aussi de ce que disait monsieur Garneau, et les autres personnes, puis ce que j'ai lu aussi dans le document, puis par mes observations passées, si c'est pas mieux d'essayer plutôt d'aménager quelque chose qui ferait en sorte que l'eau percolerait dans le sol avant, une fois qu'elle sort de la piste cyclable, qu'elle soit pas toute canalisée au même endroit, mais qu'elle percolerait dans le sol pour être absorbée par la végétation de la rive en pente et tout ça.

1890           Je suis d'accord aussi avec ce qu'on mentionnait, le monsieur de Genipur, qu'à la sortie de l'exutoire pluvial qu'on voit sur la diapositive 12, qui est immédiatement en amont de la Pointe des Seigneurs, il parlait entre autres de soit mettre du béton plus solide ou une dalle de granit, bien, oui, pour prévenir que ça se reproduise de cette façon-là.

1895           Ensuite de ça, attendez un petit instant, il était prévu dans le projet de construire un garde-corps en haut du mur et un autre garde-corps au bout de la promenade. Dans ce cas-ci, on élimine la promenade, les gens n'iront pas là. Je pense que ça serait superflu d'aller construire un garde-corps à cet endroit-là, des coûts non nécessaires.

1900           Et ensuite de ça, on doit se questionner peut-être sur une dernière petite portion de la section 1, je l'ai pas illustrée, mais on va la voir peut-être tantôt à la limite de la marina, parce que semble-t-il qu'avant, il y avait pas de mur sur une petite section, peut-être une vingtaine de mètres

de longueur, et il y aurait une coulée qui aurait été enfouie puis ça ferait en sorte que le talus serait peut-être un peu moins stable à cet endroit-là. Ça serait à vérifier.

1905

Et maintenant, on passe à la section 2 sur la diapositive 13. La section 2, c'est la section qui est à vis-à-vis la marina puis elle mesure 120 mètres de longueur. À cet endroit, ça, c'est intéressant de le constater, le mur était fait avant, mais la marina, elle a été construite après, en remblai devant le mur. On verra peut-être pas très bien ici, mais à la limite de la surface du sol, et on le voit un peu plus loin, cette ligne-là ici que vous voyez, en dessous de ça, en dessous, c'est l'ancien mur, et la marina enterre, dans le fond, l'ancien mur, mais au bout, du côté amont, bien, c'est découvert, et c'est la seule section qui est endommagée.

1910

Donc, on voit, les photos ont été prises de la marina en s'en allant vers l'amont du courant, on voit tous les arbres qui sont là, qui seraient possiblement à couper et qui ont pas été évalués dans le tableau par rapport aux arbres à abattre, mais ils sont situés juste devant la section qui serait à réparer.

1915

Par contre, tout le haut, la nouvelle section qui est au-dessus de l'ancien mur, à mon avis, c'est pas nécessaire d'y toucher, puis ça va sauver des coûts. On voit par ailleurs ici la connexion avec la section 1 ici sur la diapositive 14, la deuxième photo, la connexion avec la section 1.

1920

Par contre, ce que je suggérerais ici aussi, ça serait, si on recule – attendez un petit instant – avec cette grande surface de béton-là, ça serait une très bonne idée d'aller rajouter de la Vigne vierge et du Parthenosis à cet endroit-là pour reverdir le tout et ça serait encore plus facile à cet endroit-là parce qu'on pourrait le planter en bas. La plante a naturellement une tendance à monter vers le haut. Et même, pour accentuer, favoriser sa reprise comme telle, on pourrait planter juste à côté des baskets de myrique baumier. Ça, j'en parlais pas, mais je l'ajoute parce que le myrique baumier a la faculté de prendre l'azote de l'air et de l'incorporer au sol, un peu comme le trèfle le fait, le melelum (ph.), toutes les légumineuses, là, comme telles. Donc, ça reverdirait le secteur aussi.

1925

Et maintenant, je vais continuer à progresser. Maintenant, on est rendu à la troisième section à partir de la diapositive 15, qui est la section qui suscite le plus de questions, bon, de ma part, en tout cas, c'est certain. Ça mesure 150 mètres de longueur et c'est fait d'un enrochement, qui existe depuis longtemps, on va le voir plus loin. L'enrochement, pour la majorité de la longueur, est en bon état, est penché un peu vers l'intérieur ou légèrement vertical, mais on voit ici, à partir de la marina, comment qu'il est en pente, et il y a plusieurs arbres à sa base, justement beaucoup de frênes, comme on mentionnait.

1930

1935

1940

Si on poursuit, on continue à voir la section de blocs est en bon état, pas de blocs, mais de roche, est en bon état, on est toujours en bon état et ça commence, c'est à partir, on voit ici une roche qui est déboulée, qui est accotée sur un frêne qui lie, bien qui a plié, mais qui est resté comme ça, là, et ce même frêne-là est ici, comme ça, et vous voyez – attendez un instant – O.K.

1945

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, nous sommes sur la diapositive 17.

1950

**Mme DENISE FILION :**

Diapositive 17, le mur est en bon état, sauf, c'est-à-dire, l'empierrement de mur non cimenté – idéal, faut pas que ça soit cimenté, là – c'est affaissé avec les Techno-blocs juste dans le centre pour plus ou moins 20 mètres de large, de longueur on ne le sait pas parce que c'est pas une question qui a été répondue par le promoteur, et aussi, si on continue, on poursuit, regardez, on voit toujours comment l'empierrement est toujours en bon état, sauf là, on arrive à l'extrémité aval et comme mentionnait madame Binet, bien, effectivement, les roches ont déboulé, et malheureusement, c'est des roches rondes qui ont été utilisées quand ça aurait dû être des roches angulaires, comme le restant du mur.

1955

1960

Donc, ça a déboulé naturellement, volontairement, par les jeunes, justement, qui s'en font un défi. On voit aussi du cornouiller stolonifère qui est là et tout ce que vous voyez ici, qui a pas de feuille, là, c'est de la vigne de rivage, justement, qui était pas encore en feuilles au mois de mars.

1965

Donc, ce que je propose, c'est que justement, on ne répare que les parties affaissées sur 150 mètres de long. On ne va pas tout détruire ce qui est là et les arbres qui ont poussé en avant, parce que c'est quand même une assez grande quantité, on parle d'entre 48 et 56 arbres, dont 30 de plus de 20 centimètres de diamètre qui seraient coupés. Ce sont des arbres qui procurent énormément d'ombre, si vous êtes retournés faire la visite dans le parc, c'est encore plus d'ombre que tous les arbres qui sont dans le parc, donc pour les îlots de chaleur et tout ça, ça procure beaucoup une biodiversité aussi.

1970

La perte de ça, à mon avis, serait de beaucoup plus importante que le petit gain éventuel d'habitat de poisson. Donc, c'est ce que je suggère, qu'on reconstruise et, pour cette section-là – attendez un petit instant – ah oui, on disait aussi que – ça, ça a été mis en addendum, là – que c'étaient des frênes, donc, qui sont voués à mourir. Par contre, ils sont dans un habitat idéal, ils ont les pieds dans l'eau. Donc, ils sont en meilleur état pour résister contre toute attaque ou toute maladie, ils sont dans une situation idéale. On se croise les doigts et, à ma suggestion, je pense que ça vaudrait la peine de réévaluer la pertinence de traiter les trembles qui sont de plus de 20

1975

1980 centimètres. Parce qu'on nous a dit qu'en bas de 20 centimètres, puis j'ai effectivement confirmé avec l'arboriculteur qui traite les frênes chez moi, en bas de 20 centimètres, ça peut être dommageable, même, pour l'arbre, pour la quantité de trous qui est fait, mais en haut de 20 centimètres.

1985 Peut-être qu'à l'époque, on a jugé bon de pas les traiter vu que c'était prévu les couper, peut-être que c'est ça, mais ça vaudrait la peine de les conserver. Par contre, il faut surtout pas, si on se met à faire des fenêtres pour que les gens voient davantage le fleuve, il faut pas faire l'élagage en été parce que, justement, ça va faire des blessures, dégager des phéromones qui vont attirer les insectes de l'agrile. Donc, il faut procéder en période de dormance.

1990 Ensuite de ça, attendez un petit instant, ce que je suggérerais aussi, c'est d'enlever complètement les Techno-blocs qui ne servent absolument à rien, ça n'a aucun pouvoir de stabilisation, et qu'on les remplace par une pente, aménager en pente, on perdrait peut-être un mètre, peut-être, de profondeur de terrain, peut-être qu'on n'en perdrait pas non plus parce qu'il y a quand même un mètre de distance entre le mur, l'empierrement et le mur de Techno-blocs, et on plante du myrique baumier et des rosiers rugueux, même si le rosier rugueux est pas une espèce indigène, elle est fréquemment utilisée en renaturalisation et en stabilisation de rives justement.

2000 Ce que je tiens à souligner, c'est que les plans et devis de la réfection de ces parties affaissées-là devraient se faire par une firme qui est spécialisée en phytotechnologie, mais qui est surtout dotée d'une longue feuille de route, habituée à travailler dans des conditions fluviales et ayant déjà rencontré des situations similaires. Il y a peu de firmes qui se qualifient à cet égard, je tenais à le mentionner.

2005 On passe maintenant à la quatrième section – là, on est toujours à la fin – excusez-moi – pour la diapositive 19, on voit encore une vue sur la troisième section, donc le Parc Joseph-Laramée, on voit encore une fois, la prochaine diapo, en haut, on voit la clôture, à la prochaine diapo, numéro 20, on est à la partie supérieure du Parc Joseph-Laramée et on aperçoit la section qui est clôturée, où est-ce qu'il y a des monuments, qui, justement – ça, je l'ai écrit, mais je l'ai pas mentionné – le fait qu'il y a eu un ajout de remblai dans les années '82-83, qui a fait qu'ils ont rajouté les Techno-blocs, les monuments, tout ça a fait que ça a pu déstabiliser, justement, la partie centrale du muret comme tel.

2015 Donc, je vais à une prochaine diapo, à la diapo 21, pour montrer l'aspect bas du myrique baumier qui ne cache rien à la vue. Même si c'est un arbuste, typiquement, qu'on retrouve à la ligne des hautes eaux, on peut le planter ailleurs et il pousse très bien, justement du fait de sa faculté de prendre l'azote de l'air, et le rosier rugueux, qui est utilisé souvent en arbuste de rue, on

l'utilise ici à Boucherville sur le boulevard De Mortagne. Donc, très apprécié, il sent bon, il est pas haut, fait qu'il cache pas la vue non plus.

2020

Le mur, regardez qu'est-ce qu'il avait l'air, on sait pas la date complètement, mais ça a été estimé qu'il a été construit avant 1930, mais on voit qu'il existait déjà à cette époque-là. Donc, c'est sûr qu'un mur de blocs bouge, se stabilise à la longue, et c'est ce qui s'est passé, ça a bougé, ça s'est déplacé et des arbres ont poussé au travers pour stabiliser tout ça.

2025

Donc, on est rendu à la quatrième section, section du Vieux-Village, on est au Parc Auguste-Lacaille comme tel, le mur qui a été construit en 1939, ce qu'on vous a appris, et ce mur-là était très endommagé, ça avait d'ailleurs été évalué par la firme Quéformat, je crois, mais je l'ai pas mentionné, je l'ai pas cité, il est pas très endommagé, sauf à la partie supérieure, où on voit un peu d'érosion, là, d'endommagement, mais très sommaire et ce que je mentionnais, on est rendu à la diapositive 24, on est toujours vis-à-vis le Parc Auguste-Lacaille.

2030

Donc, ce que je mentionnais, ce n'est pas nécessaire, à mon avis, d'aller refaire du recapage, d'autant plus qu'on va être obligé de couper ces arbres-là, sinon, bien, on les contourne. À quoi ça sert d'aller contourner puis, en tout cas, à mon avis, c'est pas nécessaire d'aller le refaire, d'aller recaper, mais par contre, je suggérerais qu'on reverdisse avec des Vignes vierges, qui partent d'en haut dans ce cas-ci parce que c'est inondé trop longtemps.

2035

Je pense que ce mur-là a été moins endommagé que le mur de la section 1 parce qu'il est moins inondé longtemps, fait qu'il est moins soumis à l'action des vagues et tout ça, puis en plus, la partie supérieure, elle est plane, il y a moins d'eau de ruissellement qui s'écoule.

2040

Donc, je suggérerais qu'on mette de la vigne vierge et de la vigne de rivage, mais aussi en haut du myrique baumier et du rosier rugosa, qui ferait des beaux petits bosquets bas, qui cacheraient pas la vue et qui sécuriseraient peut-être encore davantage peut-être, là, les gens iraient pas marcher dans ça comme tel, mais ça serait dommage en même temps parce que là, ça éviterait d'avoir les pieds pendants, comme madame Binet aime le faire, là. Bien, on peut les enjamber, c'est pas tellement haut.

2045

Maintenant, dernier point dans ce secteur-là, on a éliminé du projet la promenade accrochée après le mur, par contre, la piste cyclable elle-même, on pourrait l'améliorer, on pourrait l'élargir légèrement en enlevant toute la petite section d'environ 20 à 30 centimètres de gazon, ce sera toujours ça de récupéré. Et un peu plus loin dans le mémoire, je suggère qu'on pourrait planter, tout le long de la piste cyclable, à l'intérieur ici, des bosquets de rosiers, des bosquets de myrique, pour faire un lien continu, harmonieux, paysager, jusqu'à l'autre bout de Boucherville. Ça nous ferait comme une marque de commerce comme telle.

2050

2055

2060 Ce que je mentionnais aussi, je suggérerais que peut-être on devrait garder la section de 815 mètres du Vieux Village, la piste cyclable, pour les vélos qui circulent moins vite, et les piétons, et les poussettes, parce que c'est très achalandé puis inciter les vélos qui roulent plus vite à aller prendre la rue, vu que le Code ne l'interdit plus maintenant.

2065 Et je suggérerais aussi que peut-être on fasse un marquage pour que les piétons circulent le long de l'eau comme telle et à mi-parcours de la section 1, on pourrait construire une petite plateforme, un élargissement d'environ 2 mètres pour favoriser que les gens arrêtent puis regardent encore plus le fleuve, là. C'est une suggestion.

2070 O.K. Maintenant, on tombe à la section La Riveraine. Ce secteur-là couvre une longueur de 453 mètres, c'est divisé en quatre sections, qui sont localisées entre les rues de Monts et Birtz. La section 1 couvre 216 mètres de longueur, elle est séparée par un petit espace stable. Après ça, la section 2 en couvre 180 mètres. Là, il y a la marina des voiliers puis, juste après, juste pas tout à fait après, après la station de pompage, il y a un autre terrain, il y a 17 mètres pour la section 3 et la section 4 un peu plus loin, 40 mètres.

2075 Cette section-là de La Riveraine fait partie d'un plus grand secteur, qui est situé entre les rues De Varennes et Birtz, où la piste cyclable longe le bord du fleuve. Une conduite de gaz a été installée de 12 pouces en 1959, donc, ça fait très longtemps, du côté nord de Marie-Victorin, puis par-dessus laquelle on est venu installer la piste cyclable en 1986, en élargissant le haut du talus et par du remblai.

2080 Donc, ce que l'on constate aujourd'hui, c'est le glissement de ce remblai-là, parce que ça l'a accentué la pente qui est là puis, finalement, le remblai glisse. Et par contre, la conduite ayant été installée antérieurement, il me semble qu'il y a moins de chances qu'elle bouge, à moins que les vibrations dont parlait monsieur Garneau pourraient l'affecter. Puis la majorité de la berge dans ce secteur-là est de propriété municipale, mais il y a quand même beaucoup de coupe qui est effectuée par les riverains qui sont de l'autre côté de la rue pour voir le fleuve.

2090 On observe beaucoup une corrélation évidente entre l'instabilité de la berge puis le niveau d'entretien de la végétation riveraine, parce qu'à cet endroit-là, contrairement à la partie amont du quai de Montarville, c'est plus haut, on est plus haut, la pente est beaucoup plus abrupte. Donc, l'importance de la végétation, de stabilité, est encore plus grande.

2095 Donc, aux endroits où ça a été très entretenu, ça glisse davantage puis la piste cyclable glisse aussi davantage. Puis nonobstant ce qui précède, de par mon expertise et les observations que j'ai pu faire au cours des années, des ouvrages de stabilisation ne sont pas requis à tous les



endroits qu'ils ont identifiés, ou bien où ils sont nécessaires, ceux projetés ne sont pas adaptés à la situation.

2100 Comme il faut toujours prioriser les techniques permettant la végétalisation des rives, lorsque les conditions le permettent, je considère que les solutions proposées démontrent une méconnaissance du milieu ou bien d'un manque d'expertise en phytotechnologie. L'utilisation de techniques mixtes est par ailleurs requise dans plusieurs des sections, mais celle-ci doit venir compléter l'utilisation de phytotechnologies et non l'inverse, comme il est proposé dans le projet.

2105 Puis par la diapositive suivante, la numéro 26, j'illustre ce que je mentionne, on voit la différence, la priorité à la végétation. Entre un bloc de roche et de la végétation, qu'est-ce qu'il y a en dessous d'un bloc de roche, pas de racines, mais un simple fétuque élevé, qui est une herbacée, c'est une simple herbacée, les racines vont s'approfondir jusqu'à 2.5 mètres de profondeur.

2110 Fait que lorsqu'on mixte les herbacés, les arbustes et les arbres, tout ça stabilise une rive, puis malheureusement, plusieurs riverains ont tendance à dire, bien oui, mais je garde les arbres. Ils coupent tout, ils tondent la pelouse, ils coupent les herbacés, ils coupent les arbustes, ils ne gardent que les arbres. Mais c'est pas suffisant, il faut qu'il y ait des arbustes, justement.

2115 Donc, on a aussi intérêt à éviter, par rapport aux solutions qui sont proposées, on propose quand même de couper 129 arbres, dont 52 de plus de 20 centimètres. Donc, on a intérêt à y aller avec parcimonie.

2120 Juste la prochaine diapo, c'est pour illustrer un peu les possibilités infinies des phytotechnologies. Ici, on est la partie aval de la Rivière du Cap Rouge, à Cap-Rouge, on est dans la partie extérieure, voyez-vous, avec la flèche rouge, là, la partie extérieure d'un méandre. C'est soumis à des marées à cet endroit-là et à des fluctuations importantes de débit parce que c'est très construit dans le bassin versant de cette rivière-là.

2125 Et on avait un problème de taille, une traversée d'un trécel, d'une voie ferrée, et la situation avait l'air de ça. Donc, un talus argileux de 10 mètres de hauteur, érodé sur 30 mètres de longueur et une pente de plus à pic que 1 dans 2. Bien, ce sont des phytotechnologies sans aucun enrochement qui est utilisé à cet endroit-là, en 1996, et regardez, puis ça a été fait par la firme Écogénie, on a utilisé des fascines, ça, c'est un détail, là, mais j'ai pas mis de photos par rapport à ça, qu'est-ce que ça avait l'air des fascines, des matelas de branches et tout ça, là, on a mis des fascines en pied de talus et des matelas de branches dans la pente.

2135 Donc, cette photo-là a été prise en 2011, les travaux avaient été faits en 1996. Moi, je suis retournée en 2012 pour monter ma formation sur les stabilisations et c'était impossible pour moi de descendre dans le talus tellement que c'était stabilisé par le cornouiller et le saule qui avaient été utilisés.

2140 Donc, à mon avis, souvent, les ingénieurs que je rencontrais sur le terrain lors de mon ancienne carrière disaient « Il faudrait qu'on ait des cours de ça en génie civil. » Bien oui, ça serait une bonne idée, effectivement.

2145 Donc, à La Riveraine, on revient à La Riveraine, et là, on est dans la section 1, qui fait 216 mètres de longueur, comme on mentionnait, on est rend à la diapositive 29. Dans la première moitié de la section 1, ce n'est pas nécessaire d'aller intervenir là, on voit la présence de vinaigriers, qui démontre que, justement, ça s'est stabilisé. Ça démontre, justement, qu'en dessous, il y a, comme disait monsieur Garneau, des choses de béton, là, qui ont été installées, effectivement, dans les années '70 et même avant. Ça provenait d'une cimenterie et ça a été déposé là, je sais pas si c'est à la demande de la Ville ou quoi, mais il y en a aussi tout le tour des Îles de Boucherville et la végétation, à la longue, finit par les défaire comme telles.

2150 Mais à la deuxième partie de la section 1, il y a une portion jusqu'au gros immense saule qu'on voit, là, cette section-ci, effectivement, il y a des travaux qui sont requis à cet endroit-là. On est rendu à la diapo 30.

2155

**LE PRÉSIDENT :**

Et là, on est à peu près dans quel secteur, là? Les noms de rues ou?

2160

**Mme DENISE FILION :**

Je pense que je le mentionne.

2165

**LE PRÉSIDENT :**

C'est mentionné...

2170

**(INTERVENTION HORS DOSSIER)**

**Mme DENISE FILION :**

2175 Attendez un instant, O.K., un point, le début de la section, la section 1 commence à quelle rue? Attendez un instant.

**LE PRÉSIDENT :**

2180 Bien là, on a une bonne idée, je pense.

**Mme DENISE FILION :**

2185 O.K. Et ça se termine, l'endroit où l'érosion n'est pas suffisante pour faire des travaux, là, ça arrête à un point vis-à-vis la rue De Montmagny après. Et après la rue De Mongmagny, c'est nécessaire, effectivement, d'intervenir là.

2190 Pour la section 2, attendez un petit instant, c'est la section où il y a le plus besoin de travaux, c'est la section aussi où on a trouvé beaucoup beaucoup de plaques de béton ont été installées par la compagnie de béton à l'époque, mais c'est aussi l'endroit où on entretient beaucoup, et il y a eu de l'étêtage et tout ça, puis il y a quand même une certaine corrélation à cet endroit-là de déstabilité aussi par rapport à ça.

2195 Mais aussi, c'est à cet endroit-là qu'une sortie pluviale a été endommagée par le gel, comme mentionnait monsieur Garneau. Ensuite de ça, si on poursuit, donc, c'est nécessaire de faire des travaux là, ça, c'est évident.

2200 Ensuite de ça, on est rendu à la section 3, la petite section de 17 mètres, à la diapositive 33, qui est juste en aval de la marina, mais surtout en aval de la station de pompage qu'on retrouve à cet endroit-là. À cet endroit-là, ce n'est pas nécessaire d'intervenir drastiquement, mais par contre, tout a été coupé, sauf les arbres. On a coupé les arbustes et on voit bien, justement, que le petit escalier qui est là, on voit qu'il y a un petit affaissement de la piste cyclable, mais il y a pas lieu d'intervenir drastiquement.

2205 Il y avait pas d'érosion, on le voyait, il y a simplement un affaissement en haut, donc, il y aurait lieu de planter des espèces à fort enracinement, comme du cornouiller et du saule de l'intérieur, qui est le champion stabilisation.

2210 Ensuite de ça, on arrive à la dernière section, à la diapositive 34, qui est la dernière diapositive de ma présentation. À cet endroit-là, qui fait une longueur de cinquante quelques mètres, je ne me rappelle plus par cœur, je l'ai pas indiqué, j'ai marqué un petit peu plus avant, à

2215 cet endroit-là, on a donné un droit de mettre un quai, c'est une propriété municipale, on a donné un droit de mettre un quai, en '94, à un des propriétaires de l'autre côté et on en a donné un autre aussi en 1998.

2220 Puis au même moment s'est passé un abattage drastique des arbres qui étaient tous situés en bas de talus, puis à partir de ce moment-là, la piste cyclable, elle s'est mise à s'affaisser et à s'affaisser et la clôture qui est là, c'est assez récent, elle a été installée je sais pas si c'est par la Ville ou par les citoyens comme tels, là, mais ça glisse d'année en année puis ça démontre, effectivement, que les arbres avaient lieu d'être, mais là, bon bien, il faut faire une intervention à cet endroit-là.

2225 Maintenant, mes recommandations à l'effet d'utiliser les services d'une firme spécialisée en phytotechnologie avec une grande expérience pour la réfection du mur de soutènement du Parc Joseph-Laramée, ça vaut aussi pour l'ensemble des travaux qui sont prévus ici.

2230 En plus des recommandations que je faisais pour l'ensemble du projet concernant des arbustes à fort enracinement, que je suggère de planter aussi dans l'ensemble des talus de la section 1 du secteur du Vieux Village et tout ça, et le verdissement des murs à l'aide des espèces d vignes, je recommande que les plantations d'arbres ne se fassent qu'en haut de talus pour favoriser une plus grande canopée et un ombrage maximal puis qu'on ne répète pas l'erreur faite par plusieurs municipalités dans le passé, yes, on trouve une bonne espèce d'arbres de rue puis on plante que ça.

2235 Ça s'est produit pour l'orme dans le passé et ça se reproduit pour le frêne. Donc, qu'on diversifie, comme ça, bien, s'il y a un prédateur spécifique, on perdra pas toute notre canopée. Puis pour donner le côté esthétique, je suggérerais des rosiers rugueux, justement, du myrique baumier.

2240 Ensuite de ça, je suggère fortement – ça, je vais lire ce petit bout-là – comme on a pu le constater, la stabilité de la berge a souvent été mise à mal par les coupes de la végétation riveraine, qui sont souvent effectuées en douce, mais sans qu'ils réalisent trop l'impact de ça.

2245 **(LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 12, ligne 18, « Comme il en va non seulement... »**

**Mme DENISE FILION :**

2250 Fait que ça fait le tour. J'ai dépassé mon temps, je pense.

**LE PRÉSIDENT :**

2255 Ça va. Écoutez, c'était très complet, je vous remercie de votre présentation, on a certainement quelques questions à vous poser. Donc, c'était très clair, encore une fois, et je vais y aller avec ma première question.

2260 À différents endroits, page 7, page 9, page 11 de votre mémoire, vous suggérez que le promoteur devrait faire appel à une firme de phytotechnologie possédant une grande expérience dans les ouvrages de stabilisation des berges, et là ici, je veux pas qu'on nomme de compagnies.

Vous mentionnez également être d'accord avec le fait que des travaux de stabilisation sont requis dans les sections 1, 2 et 4 du secteur de La Riveraine.

2265 La première question que je vous poserais : En quoi les aménagements qui sont proposés par le promoteur ne semblent pas convenir, selon votre point de vue? Parce que dans cette section-là de La Riveraine...

**Mme DENISE FILION :**

2270 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2275 ... on parle d'une approche mixte d'engrènement avec végétalisation.

**Mme DENISE FILION :**

Oui. C'est qu'on y va avec un bazooka...

2280 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**Mme DENISE FILION :**

2285 ... pour reprendre l'expression, là. C'est comme si ça avait pas été analysé en détail, on a fait comme un plan-type, une coupe-type, pour proposer quelque chose pour pallier à tout événement nucléaire ou quoi, mais ce n'est pas requis d'y aller, il faut y aller avec parcimonie.

2290 À chaque fois qu'on utilise de la phytotechnologie, comme j'expliquais, on prévoit la phytotechnologie, on prévoit les techniques fagots, fascines. Dans ces coins-là, fagots, fascines feraient la job, matelas de branches et tout ça, et la portion mixte avec les enrochements. Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

2295 Peut-être préciser, fagots fascines, pour les besoins...

**Mme DENISE FILION :**

2300 O.K., des fascines, j'ai un document écrit.

**LE PRÉSIDENT :**

2305 Non mais expliquez-nous-le dans vos mots.

**Mme DENISE FILION :**

2310 O.K., je vais l'expliquer. Une fascine, c'est une technique qu'on met à la base des talus, à la ligne des hautes eaux, qui est un paquet de branches qui est enfouie, des piquets qui sont enfouis dans le sol et autour desquels on installe des branches, ça se fait en période de dormance, de cornouiller et de saule.

Ça, c'est pas très haut, ça fait l'objet d'un *bumper*, là, comme tel.

**LE PRÉSIDENT :**

2315 D'un taillis.

**Mme DENISE FILION :**

2320 De l'effet des vagues, là, comme tel, et ça arrête. Toutes les phytotechnologies, ce sont des armatures végétales, ce n'est pas juste des plantations, ce sont des armatures constituées de plantes et qu'on utilise. Le cornouiller stolonifère ou le saule de l'intérieur presque exclusivement. Il y a un autre saule aussi, rigide dans d'autres régions, mais ici, ça serait le saule de l'intérieur. Et ça, la fascine agit comme un marais pour la base du talus comme tel, pour les vagues et tout ça.

2325 Par la suite, on vient installer des matelas de branches dans le talus. Ce sont à ce moment-là des branches qui sont de très grandes longueurs, qui sont couchées, c'est toujours en période

2330 de dormance, qui sont couchées, et l'enracinement va se faire tout le long de cette branche-là et la pousse de nouvelles pousses va se faire aussi tout le long de cette branche-là.

2335 Donc, la technique qui était proposée, qu'on mettait un enrochement et qu'on décorait, ce qu'on mentionnait, c'est qu'allait mettre par-dessus des matelas de branches, ça pousse pas, des matelas de branches par-dessus de la roche, là, comme telle, et on allait planter dans des poches des arbustes aussi, donc, avec un minimum de terre qu'on allait mettre. Ce n'est pas une technique qui donne de très bons résultats. Partout ce que j'ai vu comme techniques passées, là, c'est pas ce qui serait requis à cet endroit-là.

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, là, en fait, là, vous référez à l'approche qui est proposée actuellement.

**Mme DENISE FILION :**

2345 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça? O.K.

2350 **Mme DENISE FILION :**

Effectivement.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Et là. j'aimerais bien comprendre votre point de vue, quand vous dites, bon, on utilise un bazooka, c'est l'approche qui est proposée par le promoteur, là, c'est trop pour les besoins...

2360 **Mme DENISE FILION :**

Oui.

2365

**LE PRÉSIDENT :**

2370 ... en admettant que ça soit trop, mais est-ce que c'est une approche qui fait le travail? Puis je veux pas non plus, encore là, donner la direction, là, que la commission va prendre, mais je veux bien comprendre votre point de vue.

**Mme DENISE FILION :**

2375 Ça aurait plein d'impacts négatifs. Ce que ça referait, ça ferait la job, oui, peut-être que ça mettrait l'érosion, on couperait 129 arbres, on perdrait toute la biodiversité à cet endroit-là, ça ferait beaucoup de production de chaleur, d'îlots de chaleur parce que les roches qui sont là produisent énormément de chaleur, et aussi, lorsqu'on vient ajouter des enrochements, ce qui a été démontré  
2380 justement par les études dans le bas du fleuve, les techniques en dur qu'on appelle, il faut y aller avec parcimonie parce que quand on vient ajouter un enrochement dans le littoral, avec les courants, ça produit des effets de boue qu'on appelle.

2385 Donc, il va y avoir, il peut y avoir, on va aller stabiliser une section et on va avancer dans le littoral et ça va faire un effet de boue dans la portion aval, c'est-à-dire ça va provoquer, un peu comme monsieur Garneau a mentionné, il y a eu une installation de faite, mais ça a pas été protégé par la suite puis ça a fait une grosse érosion par la suite.

2390 Bien, c'est ce que ça fait, justement. Fait que c'est pour ça qu'il faut y aller vraiment de façon parcimonieuse avec les enrochements.

**LE PRÉSIDENT :**

2395 Aussi, en lien avec la référence que vous faites aux îlots de chaleur, l'impact de l'augmentation de la chaleur sur les murs, par exemple, ou sur les roches...

**Mme DENISE FILION :**

2400 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2405 ... c'est quoi?



**Mme DENISE FILION :**

2410 C'est que la réflectivité de la chaleur fait en sorte que la température ambiante va  
augmenter. On le voit beaucoup si on est sur un chemin par rapport à un chemin de terre, un  
chemin de gravier ou si on est dans un espace qui est vert plutôt qu'un espace qui est bétonné,  
bien, effectivement, l'effet de chaleur nuit beaucoup à la santé humaine, ça a été démontré sur l'Île  
de Montréal. On est moins sujet à ça ici sur la Rive Sud, on est chanceux, on a beaucoup d'arbres  
et tout ça, mais sur l'Île de Montréal, on peut voir les impacts drastiques entre l'est de Montréal et la  
2415 partie ouest, il peut y avoir 10° de différence de température.

**LE PRÉSIDENT :**

2420 Ça, ça va, et je suis au courant de ça, mais ce qui m'intéresse, c'est de savoir dans le cadre  
du projet.

**Mme DENISE FILION :**

2425 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, quels seraient les impacts, et je veux pas dénigrer le point que vous avez soulevé...

2430 **Mme DENISE FILION :**

Oui, oui, oui, oui. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2435 ... je veux juste bien comprendre, quels seraient les impacts de créer des îlots de chaleur  
avec les techniques qui sont proposées?

**Mme DENISE FILION :**

2440 Bien, plus vous mettez de dur, de roche, de béton ou de toute structure de cette façon-là qui  
reflète la chaleur, ça produit davantage de chaleur ambiante.

2445

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Et ça, ça va affecter qui...

2450 **Mme DENISE FILION :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2455

... ou quel organisme, ou les végétaux, les animaux, les humains?

**Mme DENISE FILION :**

2460

Nous.

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, c'est nous? Bon, c'est bon.

2465

**Mme DENISE FILION :**

Bien, c'est sûr.

2470

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est ça que je voulais.

**Mme DENISE FILION :**

2475

O.K. O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

2480

Parce que îlots de chaleur en ville, on comprend que c'est pour les humains...

**Mme DENISE FILION :**

Oui.

2485

**LE PRÉSIDENT :**

... et c'est le béton qui absorbe la chaleur et qui va la réfléchir.

2490

**Mme DENISE FILION :**

Réfléchir.

2495

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est de la radiation. Mais je me demandais ici quel était l'enjeu, en fait. Donc, c'est des gens qui circuleraient le long des murets?

2500

**Mme DENISE FILION :**

De nous, ça, c'est d'une part, mais aussi sur le littoral comme tel. S'il y a plus de roche, il y a plus de béton, la chaleur reflétée dans le littoral, une eau qui est fraîche se conserve en meilleur état qu'une eau qui est chaude parce qu'une eau fraîche conserve son oxygène, une eau chaude évapore son oxygène. Donc, il va y avoir plus de bactéries, d'algues, et non pas de plantes aquatiques, qui vont se développer lorsque l'eau va être plus chaude finalement.

2505

**LE PRÉSIDENT :**

2510

C'est bon. J'ai deux autres questions avant de passer la parole à ma collègue, qui peuvent être répondues de façon assez rapide. Sans nommer de firme en particulier, là, j'insiste, là, vous parlez d'une expertise, là, de firmes qui ont de longues feuilles de route dans le domaine de la stabilisation des berges et de la phytotechnologie, est-ce qu'on a ces expertises-là au Québec?

2515

**Mme DENISE FILION :**

En effet.

2520

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, vous répondez oui.

**Mme DENISE FILION :**

2525

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2530

Et pourriez-vous maintenant me donner des exemples de travaux, pas de compagnies qui ont fait les travaux, mais de travaux qui ont été faits au Québec pour stabiliser des berges, que vous jugez satisfaisants, qui pourraient être un bon exemple?

**Mme DENISE FILION :**

2535

Bien, j'ai montré un exemple tantôt.

**LE PRÉSIDENT :**

2540

Excusez, celui de...

**Mme DENISE FILION :**

2545

Cap Rouge.

**LE PRÉSIDENT :**

... à Cap Rouge, oui.

2550

**Mme DENISE FILION :**

Oui. Il y en a effectivement plusieurs autres qui ont été faits par la même compagnie tout le long de la rivière du Cap Rouge, en montant. Effectivement, ça, ça a été fait à plusieurs reprises.

2555

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**Mme DENISE FILION :**

2560

Il y a aussi plusieurs autres, encore par la même firme, qui ont été faits sur l'Île de Montréal, à Pointe-Claire, dans un parc. Effectivement, j'ai les noms précis, là, pour les parcs, il y a le Parc

2565 Summerlea, aussi, c'est un très bel exemple de stabilisation qui a été fait, puis ils étaient soumis à des beaucoup plus impacts de vagues que nous, là, comme tels.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

2570 **Mme DENISE FILION :**

Et c'est de toute beauté, qu'est-ce qui a été fait là, et pas savoir qu'il y a eu des travaux de stabilisation qui ont été faits là, on penserait que c'est naturel.

2575 **LE PRÉSIDENT :**

Naturel, ça va.

2580 **Mme DENISE FILION :**

C'est vraiment très beau. Ensuite de ça, il y en a eu effectivement le long du Richelieu aussi, il y en a un qui est en cours aussi à Pointe Valaine à Otterburn Park, qui va être un très beau résultat aussi parce que c'est un parc public aussi.

2585 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Bien, écoutez, ça me suffit, je voulais avoir quelques exemples, là, si on a besoin d'aller voir...

2590 **Mme DENISE FILION :**

D'aller voir.

2595 **LE PRÉSIDENT :**

... à quoi ça pourrait ressembler, donc, on pourra avoir des références. Je vous remercie beaucoup.

2600

**Mme DENISE FILION :**

2605 Aussi, je peux suggérer, quand vous allez sur le site de plusieurs firmes, vous avez leurs réalisations, fait que vous voyez, vous êtes à même de comparer la grandeur ou la grosseur des travaux, comment dire, l'importance des travaux réalisés par rapport à différentes firmes comme telles, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2610 C'est bien. Parfait, merci. Donc, je vais passer la parole à ma collègue, madame Gauthier.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

2615 Oui, moi, j'en ai trois.

**Mme DENISE FILION :**

2620 Parfait.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

2625 La première, si on retourne dans le secteur de La Riveraine, compte tenu de l'état actuel, quelle serait votre évaluation en termes d'années pour stabiliser de façon suffisante la rive dans les tronçons, là, que vous avez mentionnés?

**Mme DENISE FILION :**

2630 Nombre d'années?

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Oui, ça prendrait combien de temps pour aller chercher l'effet recherché?

2635 **Mme DENISE FILION :**

En fait, si on utilise les bonnes techniques de phytotechnologie, l'effet est immédiat.

2640

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K.

2645 **Mme DENISE FILION :**

Ça se fait vraiment très rapidement, là. Vous avez vu, en fait, la diapositive que j'ai montrée.

2650 **LE PRÉSIDENT :**

Laquelle?

2655 **Mme DENISE FILION :**

La diapositive de Cap Rouge.

**LE PRÉSIDENT :**

2660 O.K.

**Mme DENISE FILION :**

2665 La diapositive des travaux de Cap Rouge, en '96, les travaux ont été effectués et on voyait la photo de 2011, c'est plusieurs années plus tard, mais ça a pas pris tant d'années que ça. Il fallait que ça soit immédiat parce que c'était argileux et il y avait le tracé de chemin de fer qui était menacé comme tel, et ça a pas bougé, là.

2670 Aussitôt que les techniques ont été installées, ça a pas bougé. À chaque ouvrage que j'ai pu constater fait de la bonne façon avec les bonnes phytotechnologies, c'est quasi immédiat, comme tel.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

2675 Maintenant, si on y allait avec de l'enrochement, hein, encore une fois, là, c'est qu'on essaie de voir tous les angles possibles.

2680 **Mme DENISE FILION :**

Le pour et le contre.

2685 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Pas nécessairement, on essaie vraiment, là, de comprendre selon toutes les options, là...

**Mme DENISE FILION :**

2690 Oui.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

2695 ... qui puissent être mises de l'avant, est-ce que, si on y va dans le secteur de La Riveraine, par exemple, avec de l'enrochement, est-ce que nécessairement tous les arbres qu'on retrouve dans le littoral doivent être coupés, doivent être abattus?

**Mme DENISE FILION :**

2700 Bien, en fait, c'est que d'après ce qu'on propose...

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

2705 C'est ce qu'on propose, on propose en ce moment de couper.

**Mme DENISE FILION :**

On propose d'en couper 129, là.

2710 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Sur 129, tout à fait d'accord.

**Mme DENISE FILION :**

2715 C'est ça.



**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

2720

Mais est-ce que c'est possible de faire de l'enrochement tout en préservant des arbres dans le littoral?

**Mme DENISE FILION :**

2725

C'est sûr qu'il y a toujours façon, ça dépend comment l'enrochement est fait. Si on met un enrochement puis qu'à côté, on laisse l'arbre, c'est difficile, là, parce que de la façon que la technique est proposée, on y va avec une immense clé, on met de l'enrochement au pied dans la clé comme telle et après, on monte en pente dans le talus. Donc, en faisant ça, ils coupent tous les arbres, là.

2730

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K.

2735

**Mme DENISE FILION :**

Ils peuvent pas faire autrement.

2740

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

C'est beau.

**Mme DENISE FILION :**

2745

Tandis que si on regarde vraiment section par section puis que là, O.K., à cet endroit-là, peut-être. Souvent, pour savoir comment faire, comme disait monsieur Bourassa, on peut s'inspirer de ce que la nature fait de mieux. Si on regarde en amont du quai de Montarville, il y en a pas de roche là et ça tient.

2750

Et j'ai mentionné, à un moment donné dans le mémoire, mais je l'ai sauté rapidement, on mentionnait « Ah, il y a beaucoup de courant », on est en train de faire une étude entre Longueuil et Boucherville, il y a beaucoup de courant et ça nous démontre qu'entre Longueuil et Boucherville, les pieux vont être menacés de la promenade.

2755

Mais c'est pas la même situation parce qu'à cet endroit-là, la 132 a été empiétée dans le littoral, on est allé empiéter, on a augmenté la pente du littoral, on s'est rapproché du centre du cours d'eau où le courant est plus rapide.

2760 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Oui, ça va.

2765 **Mme DENISE FILION :**

C'est pas la même chose.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

2770 Oui. Non, là, je vous remercie, vous avez répondu à ma question. Maintenant, la dernière question que j'avais, c'était par rapport à l'eau de ruissellement. Vous avez mentionné que ce serait bien que l'eau de ruissellement, j'imagine qui provient du Boulevard Marie-Victorin, puisse ruisseler de façon plus diffuse dans une bande riveraine.

2775 **Mme DENISE FILION :**

C'est ça que je me questionnais.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

2780 C'est ce que vous vous demandez. Moi, je me questionne par rapport à ce qu'on retrouve dans la rue, par exemple les sels de déglacage...

2785 **Mme DENISE FILION :**

Oui.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

2790 ... d'huiles, d'hydrocarbures, est-ce que ça serait souhaitable qu'on procède de cette façon-là malgré tout?

2795 **Mme DENISE FILION :**

Bien, ce qui est mentionné dans le document que je mentionnais, puis je l'ai lu aussi à d'autres reprises, les plantes filtrent tout ça comme tel, là. La végétation, les arbustes qu'on irait planter en filtreraient. C'est peut-être pas souhaitable de tout reprendre les égouts pluviaux, qu'il y a des exutoires qui sortent dans les murs.

2800

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Non, ça, c'est dans le secteur de La Riveraine, là, mais plus loin.

2805

**Mme DENISE FILION :**

Non, on en a aussi dans le secteur, on en a à deux endroits que ça sort dans le mur comme tel, là.

2810

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Oui, lorsque ça sort dans le mur, c'était des puisards, mais dans le secteur du Vieux-Boucherville, c'est vraiment de la canalisation qui est faite en surface, là.

2815

**Mme DENISE FILION :**

Oui. Il y en a quelques-uns, oui.

2820

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Donc, est-ce que ça serait plus à cet endroit-là que vous le verriez ou ça serait plus, justement, que ça passe en dessous de la piste cyclable, comme c'est fait par des puisards en ce moment?

2825

**Mme DENISE FILION :**

En fait, je me questionnais, je me posais la question. J'ai pas d'expertise à ce niveau-là.

2830

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K.

**Mme DENISE FILION :**

2835

C'est certain que pour ce qui est du secteur de La Riveraine, je partage l'avis de monsieur Garneau qu'il faut aller abaisser le plus possible la sortie du puisard, de l'égout pluvial, là, comme tel, il y en a eu de fait des sorties comme ça. Pour la portion en amont du quai de Montarville, là, il y a des pluviaux qui sortent vraiment bas comme tels, là.

2840

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Oui. Oui, oui.

2845

**Mme DENISE FILION :**

Fait qu'à ce moment-là, ça cause pas d'érosion.

2850

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Non.

**Mme DENISE FILION :**

2855

Ça cause pas de problèmes comme ça en cause actuellement.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K. Bien, je vous remercie beaucoup, madame Filion.

2860

**Mme DENISE FILION :**

Bien, de rien. Bienvenue.

2865

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Filion, merci beaucoup. Donc, ça va certainement susciter de la réflexion de notre part...

2870

**Mme DENISE FILION :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2875

... et vos réponses à nos questions ont été très informatives. Donc, merci beaucoup.

**Mme DENISE FILION :**

2880

Bienvenue.

---

**M. JOHN MOSELEY**

2885

**LE PRÉSIDENT :**

2890

Donc, je vais inviter monsieur Moseley, maintenant, à venir nous présenter son mémoire.

Monsieur Moseley, bonsoir.

**M. JOHN MOSELEY :**

2895

Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir à toute l'équipe. Monsieur l'analyste.  
J'ai pas mes lunettes.

2900

O.K. Donc, pour commencer, j'ai été obligé pour le temps d'écrire en anglais, mais je vais le traduire à mesure. J'ai envoyé un premier mémorandum, merci à Renée pour avoir fait le suivi avec moi, j'étais en voyage d'affaires pendant deux semaines.

2905

Ce que j'ai songé là-dessus beaucoup, c'est que je vais essayer de rendre ça exactement comme ça a été décrit dans le communiqué, que je trouve était une bonne méthodologie de présenter les informations.

Alors, dans le deuxième, au milieu, dans le paragraphe, il est mentionné ce qu'il fallait faire. Je vais pas tout répéter ce qui a été déjà envoyé, c'est pas nécessaire, c'est déjà dans vos mains concernant la personne.

2910 J'aimerais rajouter, par contre, que j'ai un intérêt dans le projet suite à mes connaissances et aussi, parce que je reste dans le village depuis 1953. J'étais pas quelqu'un qui est venu à Boucherville, j'étais un enfant. Donc, c'est mes parents qui sont venus.

2915 Alors, j'ai une perspective un petit peu différente, je suis pas un visiteur à Boucherville, je suis pas un nouveau venu à Boucherville. Puis ayant été ici depuis si longtemps, j'ai vu beaucoup passer. Mais comme tout le monde, on s'implique pas exactement dans le jour-à-jour dans la gestion d'un village, ni une ville, qui a grandi très rapidement.

2920 L'autre perspective que j'ai, c'est que, à part mes expériences, que j'ai intérêt au Vermont, je fais la coupe d'arbres là-dessus occasionnellement à tous les cinq ans. C'est en train d'être acheté par l'État du Vermont pour justement faire un lien entre les territoires pour la faune. Alors, je suis très conscient de cet égard-là.

2925 J'ai pas des connaissances spécifiques, mais comme Denise avait démontré tout à l'heure, donc, je parle moins de la faune, sauf que j'ai d'autres perspectives du raisonnement et du raisonnement pour vos questions.

2930 Parce que je vis dans le village et je fais partie du district 1, qui est une initiative du maire que je trouve qui fonctionne très bien, qui ramasse les gens pour avoir leurs commentaires sur les projets à l'intérieur du village qui est inclus tout le long de La Riveraine, on a la chance de songer beaucoup sur les projets de la Ville et puis essayer de rajouter une certaine perspective humaine au projet.

2935 Je suis aussi sur le CCU, puis étant sur le CCU, je réalise que souvent, les projets viennent, mais, malheureusement, ils étaient pas bien songés pour plusieurs raisons.

**LE PRÉSIDENT :**

2940 Monsieur Moseley, le CTU, vous pourriez préciser?

**M. JOHN MOSELEY :**

2945 Oui, pardon, le CCU, c'est le Comité de consultation urbanisme. Alors, je vais aller tout de suite de l'intérêt à mes opinions. Mes opinions, ça commence avec le fait que je trouve que c'est de valeur puis aussi le fait que ça a pris trop longtemps jusqu'à maintenant pour s'effectuer.

Il y a deux parties au projet, il y a aucune raison pourquoi il y avait pas eu de travail depuis 2007. 2007, ça fait neuf ans, 10 ans, puis quand on a un projet tel qu'on discute aujourd'hui, ça

2950 aurait dû avoir été conçu, ou pensé, ou reconnu plusieurs années avant. Alors, moi, je trouve que c'est une problématique. Alors, ça, c'est mon opinion.

2955 L'autre opinion que j'ai, en relisant toutes les informations puis avoir été à l'écoute, c'est que le projet a resté essentiellement le même depuis la version originale et je trouve que ça aussi, c'est de valeur. Depuis 2007 qu'on est contraints avec un projet. Maintenant, sur ce point-là, je pense que je suis exactement un exemple de la raison pourquoi, j'ai pas pu finir mes papiers, j'étais très occupé, c'est pas une excuse, mais c'est la réalité des choses. Donc, je pense que c'est une réflexion aussi sur le projet lui-même, ça n'a pas été donné le temps requis pour d'autres raisons que j'y viendrai.

2960 Et c'est sur ce point-là que je vais mettre l'emphase. Le projet n'a pas l'air de faire partie d'une vision concrète et long terme concernant les berges et les zones qu'on parle. Le projet parle de quelques zones à l'intérieur d'une longue zone tout le long de la berge. Je trouve qu'au moins, on devrait au moins mettre le contexte. Et si on avait fait ça, je pense qu'on aurait plus de réponses à nos questions qu'on pose aujourd'hui.

2965 Le point que j'aimerais faire, dans mon opinion, c'est que quand vous avez un bien, il faut faire deux choses avec. Premièrement, il faut le protéger. La berge, c'est un bien et mes opinions visent, et mes préoccupations visent pour protéger ce bien-là. Alors, c'est d'où est-ce que je viens.

2970 Deuxième chose, c'est d'en faire quelque chose avec le bien. Un bien qui reste dormant ne donne rien. Alors, ce sont les points importants et ils sont directement liés avec ce projet-là et je trouve qu'il y a, plus tard, il y a un manque là-dessus.

2975 Mes préoccupations sont un résumé des observations que j'avais envoyées puis soumises sur le mémoire d'avant, et je m'excuse pour ça parce que je sais que c'est bien d'avoir un aperçu d'où est-ce que je vais venir ce soir. Étant donné qu'on s'est rencontré deux fois avant, j'ai une tendance de parler beaucoup. Alors, je vais garder ça au minimum.

2980 Dans mon expérience aussi, il faut parler des choses qu'on connaît, qui sont pertinentes au projet. Je vois que vous revenez toujours à ça. Alors, c'est pas à moi de simplement m'exprimer dans les termes personnels. Je veux que vous sachiez que j'essaie d'éviter ça, je n'ai pas un agenda personnel là-dedans, j'essaie de voir le projet dans l'ensemble du bien de Boucherville et les Québécois au complet. Il y a une certaine importance là-dedans pour moi.

2985 Alors, mes préoccupations sont que – ça a été déjà dit, mais je vais le répéter – c'est que maintenant, on est neuf ans plus tard, le projet devient – en anglais, on dit un *rush* – il faut le faire vite, c'est la pire affaire à faire, et avec ça, il y a des risques conséquents.

2990 J'ai eu l'expérience de construire des condos à Bromont, c'était l'enfer, O.K., il fallait que je  
me place là pour protéger mon investissement. J'ai été gestionnaire d'un projet de 75 condos à  
Vaudreuil-Dorion, l'enfer, O.K. Le soutien de ces projets-là, la connaissance des gens qu'on  
engage, le besoin de vraiment regarder comment faire un projet, satisfaire les besoins des gens  
dans l'immeuble et réussir le projet, je trouve que c'est une préoccupation avec ce projet-là. Je  
questionne vraiment, donc, l'approche.

2995 Oui, on peut demander à ce que le talus, parce qu'ils ont proposé le talus, est-ce qu'il y a  
d'autres façons de regarder ça, puis malheureusement, c'est ça qui est difficile à venir ici à  
répondre parce que mon expérience comme vérificateur me dit qu'il faut que j'étudie la cause.

3000 Alors, quand j'entends des promoteurs ou un des ingénieurs du promoteur qui s'est fait  
demander « Bien, pourquoi est-ce que les murs en pierre devant l'église tombent? », il a dit « Bien,  
on va regarder les causes. » Alors, je reviens à ça.

3005 Pour moi, sous le titre de préoccupations, les facteurs de risque, c'est que le Marie-Victorin  
a déjà été élargi beaucoup plus loin que la normale pour une telle Riveraine. Ça, c'est un point.

3010 Une autre préoccupation sous les risques, c'est que ça n'a pas l'air d'avoir été parlé  
adéquatement – pardon, je perds le terme –d'écoulement d'eau tout le long de la berge. Quand  
j'étais jeune, je jouais dans le marais puis j'attrapais des têtards, vous savez qu'est-ce qui est  
construit maintenant, c'est comme un 25 condos à l'intérieur même du village.

3015 Alors, ce marais-là décollait où? Où est-ce que ça découle maintenant? Il y a un gros  
problème avec de l'eau. Sur un des diagrammes que j'avais inclus, que j'aimerais vous donner par  
la suite si vous me le permettez, ça démontre les endroits où est-ce qu'il y a de l'eau que c'est un  
problème.

3020 C'est le temps de le dire, regardez qu'est-ce qui arrive en France avec la pluie. On a plus  
de pluie maintenant, où est-ce que ça va cette pluie-là? Regardez en Allemagne, puis tout  
dernièrement en Chine. Nos interventions humaines causent nos propres problèmes. Ce projet,  
c'est une réaction aux problèmes qu'on a causés, c'est pas un problème de l'érosion de la berge,  
c'est une correction de ce que les humains ont fait, et c'est pas la bonne façon de le faire. On a  
d'autres considérations à le faire.

3025 Un autre risque, d'après moi, c'est qu'on a un système d'égout qui n'est pas du tout  
considéré dans l'ensemble et on a parlé de la glaise, etc. Alors, tout le système d'assainissement  
d'eau et les égouts dans le Vieux Village, c'est un gros problème.



3030 Le train, on a parlé tantôt aussi d'équipement pesant, moi, ça fait depuis '53 que je reste à Boucherville, j'ai jamais senti la vibration telle qu'elle est aujourd'hui. Il y a un changement.

3035 Pendant qu'on avait eu la problématique avec le train dans le temps, j'ai travaillé pour Via Rail, j'étais vérificateur pour le projet de 150 millions de dollars pour la construction des centres d'entretien. Alors, ça m'a donné un bon tuyau pour aller parler avec des gens, puis sans donner des détails, parce que c'était fait en privé, j'avais parlé avec quelqu'un assez important chez le CN et il m'avait posé la question, puis je le retiens jusqu'à maintenant, il m'a posé la question pour le train.

3040 Parce que moi, j'ai demandé, « Bien, regarde, ça change », il a dit « Bien, avec la vitesse du train, etc. », mais il est revenu avec une question pour moi « Qu'est-ce qui a changé depuis que vous étiez enfant? » Alors, c'était la meilleure question, parce que le CN, ils vont rien faire si on a changé d'autre chose. Ce qu'on a changé, c'est le système d'égout et le système d'assainissement tout le long du fleuve, puis ça a comme allumé.

3045 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Moseley, j'aurais quelque chose à vous demander.

**M. JOHN MOSELEY :**

3050 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3055 Je comprends votre approche de remonter très loin dans le temps, mais nous, on doit...

**M. JOHN MOSELEY :**

Oui.

3060 **LE PRÉSIDENT :**

3065 Je vais vous expliquer ce qu'est notre mandat à nous. On nous présente un projet, qui est très concret, et on doit poser un jugement sur ce projet-là.

**M. JOHN MOSELEY :**

Oui.

3070 **LE PRÉSIDENT :**

Même si la commission arrivait à la conclusion que le projet qu'on a devant nous est dû à ce qu'ont fait les humains dans le passé, on pourra pas recommander de défaire le mur puis de revenir à un kilomètre en amont.

3075

**M. JOHN MOSELEY :**

Non.

3080 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, j'aimerais vous entendre sur ce que vous avez comme préoccupations sur le projet.

3085

**M. JOHN MOSELEY :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3090 D'y aller concrètement parce que le temps file et là, j'aurais aimé avoir un mémoire qui m'aurait permis d'analyser votre cheminement pour nous amener là.

**M. JOHN MOSELEY :**

3095

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Et donc, là, je pense qu'on empiète un peu sur le temps, là, qui est disponible.

3100

**M. JOHN MOSELEY :**

Bien, dans mes questions, j'avais donné un diagramme que j'avais fait, qui démontrait ce que c'est le système d'assainissement d'eau.

3105 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3110 **M. JOHN MOSELEY :**

Si on n'étudie pas où est-ce que ça va l'eau puis ça s'accumule en arrière de ce tuyau-là, n'importe quoi qu'on fait sur les rives donne absolument rien parce que ça va se défaire à l'intérieur de très peu de temps. C'est ça le point.

3115 Alors, s'il y a une accumulation d'eau, vous avez tous été à la plage jouer dans le sable, vous mettez votre main sur le sable dur, le bougez, ça devient liquide. Ça, ça vient de mon expérience de métallurgiste, O.K., dans les *training stems*, en anglais, O.K.

3120 Alors, c'est ces faits-là, O.K., s'accumulent pour qu'on ait ce problème, puis qu'on essaie de régler avec les solutions qui sont pas adéquates. Donc, il faut que je donne mes préoccupations puis comment aider le projet par la suite.

3125 Alors, ma préoccupation, c'est l'approche, justement, c'est la solution facile. On remplit. Bien, ce qu'on remplit, on va remplir encore. On va tout continuer de remplir, parce qu'après qu'on a rempli, il est stable. Là, les gens, ils veulent avoir, on veut avoir une piste cyclable plus grande, O.K., plus large. On va le séparer entre les piétons puis on va juste élargir, puis élargir, puis élargir, puis ça, c'est pas la réponse.

3130 On est sur une base d'argile, il y a une vérité naturelle qu'on essaie d'ignorer, justement, puis c'est ça la problématique. On est avec un projet qu'il faut déterminer est-ce qu'on devrait continuer avec le projet tel qu'il est présenté.

**LE PRÉSIDENT :**

3135 Et la solution que vous proposeriez, ce serait quoi vis-à-vis cette problématique-là?

**M. JOHN MOSELEY :**

3140 Exactement, j'en viens, enfin, comment le faire. Les autres (inaudible) qui sont, d'après moi, qui ont été ignorés, O.K., comme préoccupation, c'est la marina. C'est pas du tout mentionné. Je sais pourquoi, c'est un point de contention, puis même si le monsieur à qui ça appartient serait là, je le dirais même, O.K. C'est un problème, ça, vous avez vu ce que ça fait puis on n'a pas parlé de ça, puis de l'impact.

3145            Puis le monsieur, il remplit les échappements d'eau, O.K., puis ça fait que l'eau reste en arrière du mur, et il avait même mentionné qu'il y a du sable qui sort. Bien, quand il y a du sable qui sort, il faut que quelqu'un prenne sa place, puis présentement, toutes les maisons sont en train de caler dans le village, O.K.

3150            On ne parle de toute La Riveraine entre Sico puis Montarville, puis je comprends pas pourquoi au moins c'est mentionné dans le projet, c'est une préoccupation.

3155            Puis une autre préoccupation, je sais que c'est peut-être pas assez, puis on en parle, puis on en parle de plus en plus, mais la priorité a été donnée pour les autos, O.K. Dans le projet, on protège une partie du fleuve, on dit, et c'est pour garder l'habileté d'avoir une route aussi large que ça, que c'est le temps de mentionner que si ce n'avait pas été pour monsieur Vézina, qui était le maire à Boucherville, la 132, elle passerait devant nous puis on n'en parlerait même pas. On parlerait d'autre chose.

3160            Alors, il y avait une certaine réalisation dans ce temps-là puis on commence à voir la pression, puis on va perdre, et ce projet, c'est une réflexion de ça. C'est ça d'où est-ce que je viens pour le projet.

**LE PRÉSIDENT :**

3165            Est-ce que je pourrais vous demander de conclure en cinq minutes, monsieur Moseley, donc, de ce que vous changeriez au projet ou ce que vous reprochez au projet précisément?

**M. JOHN MOSELEY :**

3170            Oui. O.K., dernier point, juste avant ça, que je vais rajouter, et peut-être c'est quelque chose que j'ai rajouté par la suite parce qu'il y avait des commentaires, des gens qui ont des terrains le long de La Riveraine, leurs droits sont protégés mais ils ont aussi une responsabilité et il faut éviter – en anglais, le mot, c'est *entitlement* – there's no entitlement quand ça vient à une propriété qui appartient à tous les Québécois, d'après moi, le fleuve en tant.

3175            O.K., comment aider le projet? Je sais que, définitivement, il y a quelque chose à faire. C'est passé le point de réparer ou faire des réparations à mesure, c'est les problèmes à cause de – j'embarque pas là-dessus – les quatre options, j'en ai donné une cinquième. C'est un peu comme on avait déjà dit avant, ces quatre options, j'en reviens pas que des études des ingénieurs qui se font payer beaucoup d'argent peuvent sortir avec des projets comme ça, honnêtement, là, et puis je suis pas dans ce milieu-là.

3185 Mais sur le CCU, j'en rencontre, sur mes projets à Bromont, j'en rencontre, sur les projets à Vaudreuil. J'en reviens pas. Alors, ce que je suggère, c'est qu'avec tous les calculs – je suis métallurgiste, alors, j'ai fait des calculs de stress puis, *t'sais*, des calculs, ce sont des calculs, they're shear calculations, O.K.? Ces calculs-là ont pas été considérés quand ils ont ajouté, cet automne, des briques, qui donne absolument rien dans le parc devant l'église.

3190 Pourquoi est-ce que ça tombe dans l'autre raisonnement? Pour plusieurs raisons, peut-être même à cause des arbres parce que quand la glace s'accumulait dans les années '50, '60, là, avant qu'on s'en débarrasse, il n'y avait pas d'arbres devant le fleuve et ça a été enlevé par la glace.

3195 Alors, ce qui arrive, c'est que dans les photos que la Ville avait montrées, où est-ce que ça coule dans le fleuve, l'eau qui est accumulée, il y en a une photo qui n'avait pas été donnée. C'est juste devant l'église, où est-ce qu'il y a une grosse rentrée, toute l'eau rentre, O.K., et c'est à cause de ça que les monuments descendent et à cause du fait que le mur existant tombe. C'est aussi simple que ça.

3200

**LE PRÉSIDENT :**

Et la cinquième solution que vous vouliez nous proposer?

3205

**M. JOHN MOSELEY :**

3210 C'est qu'on enlève ce muret, on refait le terrain comme ça l'était, puis si on le regarde soigneusement, on réalise à quel point que même la piste cyclable a été élevée de plusieurs pieds dans l'air pour accommoder, *t'sais*, la rue qui a augmenté de hauteur d'une année à l'autre parce que c'est moins cher faire ça que de repartir cinq pieds plus bas.

Ça, c'est facile. Alors, j'ai soumis ça avec mon papier ici. Je recommande qu'il faut regarder d'où est-ce que ça vient, l'eau, puis où est-ce que ça va. On ne fait pas assez ça.

3215

Dans l'ensemble, les vibrations, c'est à cause du niveau de glaise puis de sable, je recommande que la Ville fait des études à l'intérieur du village puis détermine exactement c'est quoi les distances qui sont existantes entre ça et aussi l'accumulation d'eau en arrière du système d'assainissement.

3220           Moi, je recommande qu'on fasse ça. Depuis quelque temps, je pense que la voie entre De Varennes et De Montarville devrait être une voie pour les autos, ça donnerait beaucoup plus d'espace pour les piétons et les bicyclettes.

3225           Les gens qui conduisent les bicyclettes n'avaient qu'à regarder en avant d'eux autres. Il y a une façon pour les peut-être amener plus vers Fort-St-Louis, ou même ceux le long de 132, leur donner une voie de vitesse où est-ce qu'ils peuvent pédaler, c'est ça le but. Si quelqu'un veut prendre son bicycle puis regarder la scène, qu'il débarque de son bicycle, marche avec tout le monde, c'est aussi simple que ça.

3230           C'était une sorte de coopération sociale puis il faut l'encourager. Alors, si on mettait une voie aussi les autos, ça serait pas, *t'sais*, ils iront pas si vite que ça puis ça donnerait la chance, au lieu de remplir, reculer

3235           Une préoccupation, c'est que, aussi, je l'ai mise dans l'autre contexte, mais j'aimerais mieux mettre un point là-dessus, j'avais complètement oublié qu'il y avait le tuyau de propane sous la piste cyclable. C'est extrêmement dangereux. Puis si on prend un projet puis on sait même pas où est-ce qu'il est, ça, ça m'a beaucoup inquiété.

3240           Alors, ça, il faudrait faire ça en priorité puis ça, c'est tout de suite. Tout de suite. S'il y a le moindre affaiblissement, ça a été mentionné avant, mais j'aimerais le rajouter, il faut absolument, comme recommandation, séparer les piétons des gens sur les bicyclettes. Il y a aucune question de ça.

3245           **LE PRÉSIDENT :**

          Séparer les piétons des?

**M. JOHN MOSELEY :**

3250           Des bicycles.

**LE PRÉSIDENT :**

3255           Ah, parfait.

**M. JOHN MOSELEY :**

3260

Oui, absolument. Il y a aucune question puis aussitôt qu'on fait ça, on résout un des problèmes qui est dans le projet de remblayer ou de refaire les murs puis tout ça, qui, d'après moi, sont pas absolument nécessaires.

3265

Deux autres. Je pense qu'il y a une problématique aussi avec les gens qui veulent stationner puis visiter la place. Il n'y a pas de place le long de Marie-Victorin, il y a de la place pour les commerçants, et ça, je suis d'accord puis je soutiens ça 200%, mais il y a des façons de le faire. On pourrait peut-être s'interposer avec d'autres endroits de l'autre côté de la voie ferrée et que les gens marchent 200 pieds au lieu de stationner. Ça, ça s'applique aussi pour les gens avec les bateaux, là, qui veulent mettre le bateau puis laisser le *trailer* dans la rue, là, bien, qu'ils se stationnent ailleurs. C'est facile, c'est ça.

3270

O.K., dans le temps, il y avait une descente pour aller au fleuve au bout de la rue de Pierre-Boucher. Moi, je restais là, 510 Pierre-Boucher, je restais là. Je suis allé le voir parce que je voulais savoir, je pense que j'ai pas réalisé dans tout le temps que ça a été bloqué.

3275

La maison où est-ce que j'ai resté, c'était un moulin parce qu'il y avait un petit fleuve qui passait, une rivière qui passait là, fleuve, pardon, et ça a été bloqué. Alors, je regardais, je prenais des photos, comme tout le monde a pris des photos, on essaie de regarder des choses, puis je regarde les deux maisons puis y sont pas comme ça, y sont comme ça. Alors, j'ai pris les photos, ça descend.

3280

Il y a une raison pour ça. Encore, ça revient à l'eau.

3285

**LE PRÉSIDENT :**

Question en lien avec le projet?

**M. JOHN MOSELEY :**

3290

Oui, parce qu'au bout, on met des murs, on construit un mur qui est solide, où est-ce que ça va aller l'eau? Il y a pas de mention dans le projet. Aucune mention de l'eau. C'est l'eau qui est le pire problème qu'on a, point à la ligne.

3295

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, O.K. Je pense que je comprends bien.

**M. JOHN MOSELEY :**

3300

Alors, en conclusion, je me mets dans vos mains pour essayer de décortiquer ça, j'ai confiance en vous.

**LE PRÉSIDENT :**

3305

Bien, merci beaucoup.

**M. JOHN MOSELEY :**

3310

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3315

Puis je vous remercie d'avoir exprimé votre point de vue, monsieur Moseley, je pense qu'on a réussi finalement, moi et vous, là, à trouver les points communs.

**M. JOHN MOSELEY :**

3320

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3325

Puis je comprends vos préoccupations. Donc, ça va être important de savoir d'où vient l'eau et où est-ce qu'elle va et ça, je pense que c'est un enjeu qui a été soulevé par d'autres intervenants aussi. Donc, ça démontre l'importance de cet enjeu-là, toute la question du ruissellement et la question de la canalisation de l'eau...

**M. JOHN MOSELEY :**

3330

Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

3335

... dans le cadre du projet et ça, c'est un point qui est très important. Vous avez aussi soulevé la question de la conduite de gaz, qui est une préoccupation, je pense, par d'autres intervenants et j'aurai, moi, à tout le moins peut-être même une question pour le promoteur ce soir



à ce niveau-là, et d'autres enjeux, qui sont quand même intéressants, là, des réflexions intéressantes de votre part.

3340           Donc, la question du stationnement, là, le long du boulevard, pour les gens, là, qui viennent visiter le coin, là, peut-être les faire marcher un peu plus et d'aménager des stationnements plus loin, ce serait peut-être quelque chose de bien.

**M. JOHN MOSELEY :**

3345           Oui. Ils le font pour la St-Jean.

**LE PRÉSIDENT :**

3350           Oui. Oui. Oui, effectivement. Écoute, je vous remercie beaucoup.

**M. JOHN MOSELEY :**

3355           Pareillement.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que je comprends que vous allez nous transmettre un document sous peu?

3360           **M. JOHN MOSELEY :**

Oui. Oui, c'est tout prêt.

**LE PRÉSIDENT :**

3365           C'est bon. Excellent.

**M. JOHN MOSELEY :**

3370           C'est pas traduit, mais c'est exactement comme je viens de le dire.

**LE PRÉSIDENT :**

3375           Je vous remercie infiniment.

**M. JOHN MOSELEY :**

Merci, bonne fin de soirée.

3380 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Moseley.

3385

---

**Mme CHANTAL LEDUC**

3390 **LE PRÉSIDENT :**

On a une personne qui s'est inscrite au registre, donc, on va l'inviter. Je vais inviter madame Chantal Leduc à venir présenter son point de vue.

3395 **Mme CHANTAL LEDUC :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

3400

Bonjour, madame Leduc. Bonsoir, plutôt.

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3405

Oui, presque bonne nuit. Alors, je me présente, Chantal Leduc, je suis arpenteur-géomètre au ministère des Transports à Longueuil. Je suis également citoyenne de Boucherville et je connais très bien la piste cyclable ici.

Là, je viens à titre personnel, mais aussi pour le ministère des Transports.

3410

**LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais seulement préciser, est-ce que vous avez été déléguée par le ministère des Transports pour nous rencontrer ce soir?

3415

**Mme CHANTAL LEDUC :**

Bien, en fait, on m'a envoyé la convocation puis on m'a juste dit « Bien, tu fais ce que tu veux. Si tu veux y aller, tu y vas. »

3420

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que pour moi, pour la commission, ça fait toute la différence, est-ce que, ce soir, vous parlez au nom du ministère des Transports ou vous parlez en votre nom personnel?

3425

**Mme CHANTAL LEDUC :**

Bien, je vais leur dire que j'ai fait trois heures de temps supplémentaire puis je vais parler au nom du ministère des Transports.

3430

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, non, c'est important.

3435

**Mme CHANTAL LEDUC :**

Oui, oui. Oui.

3440

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez été mandatée par le ministère pour venir?

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3445

Bien, ils m'ont envoyé la feuille, ils ont dit « Chantal Leduc, voici, si t'es intéressée, vas-y. » Alors, moi, j'ai décidé que j'y allais. Alors, je sais pas s'ils m'ont mandatée spécifiquement, ils m'ont dit « Est-ce que tu veux y aller? Si oui, tu y vas. » Ils m'ont envoyé la convocation puis j'ai dit « C'est correct, je vais y aller. »

3450

**LE PRÉSIDENT :**

3455

Parce que c'est quand même, je dirais, même lourd de conséquences, là, si vous parlez ce soir au nom de votre ministère et que vous n'avez pas été spécifiquement mandatée pour ça, il y a des conséquences à ça quand même et pour nous, c'est important de baliser cette chose-là.

3460

Donc, est-ce qu'un de vos patrons vous a demandé de venir présenter...

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3465

Spécifiquement.

**LE PRÉSIDENT :**

3470

... un point de vue du ministère ici ce soir? Puis ça change rien à votre intervention, là, ça enlève rien à votre intervention, mais si vous me dites que vous la faites à titre personnel, c'est une chose et si vous me dites que vous la faites au nom du ministère, c'en est une autre.

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3475

Bien, il me l'a pas demandé spécifiquement.

**LE PRÉSIDENT :**

3480

C'est bon. Donc, je comprends que vous êtes ici à titre personnel, ce qui enlève rien à la valeur de votre intervention, là.

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3485

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3490

Bon. Alors, actuellement, je travaille sur un projet sur la stabilisation des berges pour la Rivière Richelieu qui couvre 48 sites. Donc, c'est un très très grand projet qui a commencé au

3495 début des années 2000, puis actuellement, le problème qu'on a avec la Rivière Richelieu dans la stabilisation des berges, c'est les zones de compensation qu'il faut trouver pour tous les travaux qu'on fait dans l'empiètement de la Rivière Richelieu.

3500 Puis je travaille aussi sur un projet pour la piste cyclable puis toute l'Autoroute 20, puis un petit bout de la 132, puis monsieur Bourassa, qui a passé tout à l'heure, le deuxième intervenant, il a parlé d'une zone de compensation qu'on pourra peut-être utiliser pour une ancienne carrière qui est dans le Fleuve St-Laurent.

3505 Alors, justement, j'ai discuté avec le ministère de l'Environnement, en fait, ça fait plusieurs semaines qu'on essaye de savoir qu'est-ce qu'on peut faire avec cette carrière-là, pourquoi elle est là, premièrement, et finalement, on en a déduit que cette carrière-là, elle avait été faite pour la construction de la route.

3510 Donc, madame Filion, elle disait « Bien oui, il y a une partie de la Route 132 qui est construite dans le fleuve, effectivement », c'est ce secteur-là. Et nous, le ministère des Transports, on voudrait récupérer cette carrière-là pour justement essayer d'avoir des zones de compensation supplémentaires pour tous les travaux qui sont faits sur la Rivière Richelieu et je sais qu'aussi la Ville de Boucherville a fait cette demande-là pour récupérer cette zone de compensation-là.

3515 Fait que là, on sait pas trop comment ça va fonctionner, on attend toujours des réponses du ministère de l'Environnement, qu'on n'a pas. On attend, le processus est très long avec le ministère de l'Environnement, il y a beaucoup d'étapes, là, puis on n'est pas encore rendu à avoir leur réponse.

3520 Ma préoccupation là-dedans, c'est que pour la piste cyclable, je le sais qu'il y a beaucoup d'empiètement.

**LE PRÉSIDENT :**

3525 Là, vous parlez de quelle piste cyclable?

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3530 Celle ici, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Ici, là?

3535

**Mme CHANTAL LEDUC :**

Oui.

3540

**LE PRÉSIDENT :**

Qui est comprise dans le projet?

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3545

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3550

C'est ça?

**Mme CHANTAL LEDUC :**

La vôtre, là, celle ici, là.

3555

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

3560

**Mme CHANTAL LEDUC :**

Il va y avoir des empiètements dans le Fleuve St-Laurent, donc, le ministère de l'Environnement va exiger des zones de compensation et je sais que la Ville de Boucherville veut avoir cette zone de carrière-là, que nous aussi, on revendique.

3565

Admettons qu'on l'a, ça va faire beaucoup moins de zones de compensation pour la Ville de Boucherville, donc, ils vont être obligés de se trouver un plan B pour pouvoir compenser cette zone-là. Puis ça se peut que ça soit eux qui l'aient aussi, là. On sait pas, là, sur quoi ils vont se baser, le ministère de l'Environnement pur dire, bon bien, c'est le Ministère ou bien c'est la Ville qui va l'avoir. On sait pas, moi, j'en ai aucune idée.

3570

3575

Mais c'est quand même une possibilité. Moi, ça me préoccupe beaucoup parce qu'on le veut, cet endroit-là parce qu'on a vraiment beaucoup beaucoup de difficulté à trouver des zones de compensation puis celle-là, ça serait vraiment une zone comme extraordinaire, très très grande superficie.

3580

Alors, je me dis, si jamais c'est la Ville de Boucherville, ils auront pas de problème pour les zones de compensation, mais si jamais c'est le Ministère qui l'a, ils vont peut-être avoir des problèmes pour leurs zones de compensation et ça pourrait peut-être compromettre un peu le projet dans ses délais.

**LE PRÉSIDENT :**

3585

Là, je comprends que le point que vous voulez faire ce soir, c'est essayer d'apporter à l'attention de la commission que ça serait une bonne chose que le ministère des Transports puisse avoir cette zone de compensation-là?

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3590

Non, pas du tout.

**LE PRÉSIDENT :**

3595

Bien, moi, c'est comme ça.

**Mme CHANTAL LEDUC :**

Non, c'est pas ça.

3600

**LE PRÉSIDENT :**

Bien là, j'aimerais que vous me clarifiiez votre point.

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3605

C'est juste que je voulais m'assurer que la Ville de Boucherville ait un plan B si jamais ils l'avaient pas, cette zone de compensation-là.

3610 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., je comprends. Je comprends.

3615 **Mme CHANTAL LEDUC :**

Ça a pas rapport du tout avec le ministère des Transports, là, c'est juste que je vous explique que si jamais c'est le Ministère qui avait cette zone-là, la Ville l'aurait pas; donc, il faudrait qu'il y ait un plan B pour avoir une zone de compensation assez grande pour pouvoir aller pallier au projet.

3620

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous dirais qu'on en prend bonne note...

3625 **Mme CHANTAL LEDUC :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

3630

... mais c'est pas vraiment dans le mandat de la commission. Parce qu'on ne pourrait pas faire une recommandation quelconque là-dessus.

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3635

Non? O.K. Bon, c'était juste un point.

**LE PRÉSIDENT :**

3640

Mais on en prend bonne note, cependant, puis je suis convaincu que vous avez été entendu par les gens de la Ville, là, qui sont ici dans la salle, parce que si c'est le point que vous vouliez faire, je pense...

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3645

Oui, c'était juste ça.



**LE PRÉSIDENT :**

3650

... bon bien, c'est parfait.

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3655

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

3660

Puis c'est très clair, là, maintenant, pour moi et, je pense, pour ma collègue, là.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Oui.,

3665

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3670

Oui, c'est bon, parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

3675

C'est ça. Donc, c'est ça, ça relève plus du Ministère.

Bien, je vous remercie beaucoup, madame Leduc.

**Mme CHANTAL LEDUC :**

3680

Ça me fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

3685

Moi, j'aurais une question, peut-être, et c'est assez technique, à poser, et je vois qu'il y a des gens du promoteur qui sont dans la salle, puis c'est pas compliqué, là, puis vous êtes pas obligés de répondre ce soir. Moi, j'aimerais ça savoir de qui relève la stabilité de la conduite de

3690 gaz de Gaz Métro, parce que là, ça devient un enjeu, une inquiétude de plusieurs intervenants, et est-ce que ça, c'est posé, bon, cette conduite-là a été posée dans les années '50, si je me rappelle bien, et donc, est-ce que j'entends que le Gaz Métropolitain laisse ça là sans surveillance et délègue la responsabilité de la stabilité de sa conduite à la Ville ou Gaz Métropolitain vient faire des inspections régulièrement, ou chaque fois qu'il y a des travaux, Gaz Métropolitain doit approuver les travaux?

3695 Puis je pense que c'est important, là, pour le public et même pour notre gouverne, là, parce que c'est une préoccupation qui est revenue de façon récurrente.

Donc, peut-être redire votre nom pour les besoins de notre sténographe.

3700 **M. CLAUDE POIRIER :**

Claude Poirier, direction du génie.

**LE PRÉSIDENT :**

3705 Monsieur Poirier, merci.

**M. CLAUDE POIRIER :**

3710 En ce qui concerne Gaz Métropolitain, en temps normal, le réseau, pour ce qui est des petites conduites pour l'alimentation des maisons, c'est dans notre emprise et c'est leur responsabilité, mais dans le cas de cette conduite-là, c'est une conduite de distribution majeure, l'équivalent d'un pipeline qu'on a ailleurs. Donc, faudrait revoir dans les ententes, là, qu'est-ce qui a été fait à l'époque parce que, malheureusement, ces questions-là, je pourrais pas y répondre ce soir, mais il faudrait regarder dans les archives, là, qu'est-ce qui était dans les conditions, qui qui l'entretient et la responsabilité de qui, là. Je sais que pour ces conditions-là, c'est un peu la même chose que les pipelines.

3715 **LE PRÉSIDENT :**

3720 Mais j'imagine – puis une question, là, a découlé – bien, en fait, dans le projet, vous allez pas jusqu'à cette profondeur-là, si je comprends bien?

3725

**M. CLAUDE POIRIER :**

3730 Bien, peu importe le type de projet, même si on travaille à peine en surface, ce type de conduite-là, il doit avoir un inspecteur de Gaz Métro sur place...

**LE PRÉSIDENT :**

3735 O.K., je comprends, c'est bon.

**M. CLAUDE POIRIER :**

3740 ... étant donné que c'est une conduite haute pression de gros diamètre. Fait que c'est obligatoire.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, parfait, merci beaucoup.

3745 Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, ça termine cette deuxième partie de l'audience publique.

3750 Donc, nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents qui sont déposés, et les transcriptions, dans les centres de documentation, ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeureront ouverts tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

3755 Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 12 juillet pour le faire. Donc, vous pouvez encore rectifier des faits et ça sera jusqu'au 12 juillet. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la commission, car, à défaut de le faire, la commission pourrait ne pas le considérer pour des questions de temps ou de différents impératifs.

3760 Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions qui ont été émises.

3765 La commission d'enquête poursuivra ses travaux et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 29 septembre prochain.

La commission d'enquête tient à exprimer son appréciation à toutes les personnes qui se sont intéressées à ces travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique. Elle remercie également les personnes ressources et le promoteur pour leur collaboration importante à ce processus public-là.

3770

Et sur ce, bien, je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci.

### **SÉANCE AJOURNÉE**

3775

3780

---

Je, soussignée, FRANCINE LANGEVIN, sténographe officielle, dûment assermentée comme telle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen du sténomasque, le tout en accord avec la Loi.

3785

3790

*Francine Langevin*  
Francine Langevin, s.o. 289196-4